Commission Permanente du 2 novembre 2015

Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction interrégionale de la Mer
SUD-ATLANTIQUE

Direction interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- Préparation de l'ordre du jour du CMF :
  - Énergies Marines Renouvelables : *comment informer le CMF des études et projets en cours ?*
  - Gestion du trait de côte : *comment informer le CMF des stratégies locales ?*
  - Programme de mesures du PAMM : *point sur les modifications en cours*
- Document Stratégique de Façade :
  - Présentation méthode et état d'avancement des travaux sur diagnostic de l'existant
  - Modalités d'association des acteurs
  - Guide méthodologique mise en œuvre PEM

Préparation du CMF

EMR

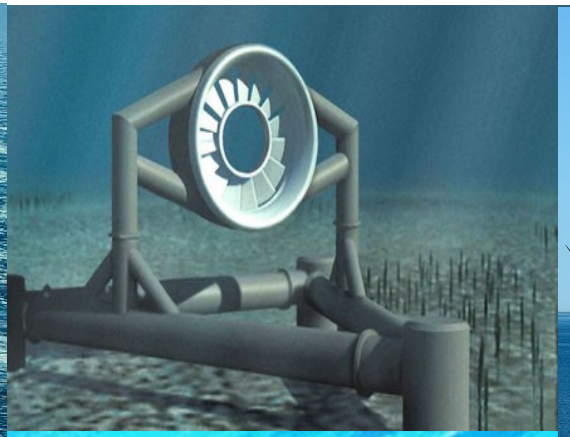

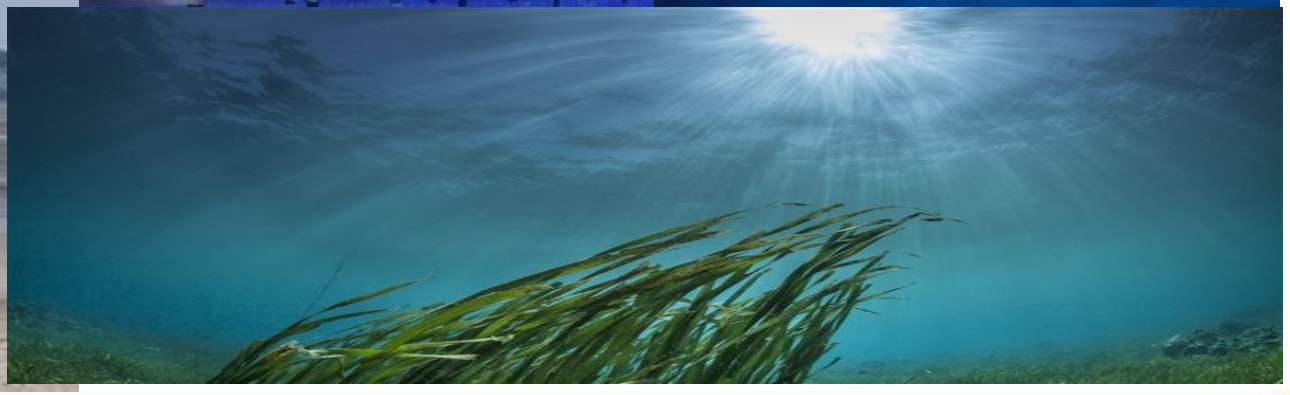

EMR

- Un point sur l’éolien posé
- Récapitulatif des actions de soutien en cours
- Appels à projet ADEME en cours

Point sur éolien posé

- Attribution de près de 3000MW répartis sur 6 zones après le lancement de 2 appels d'offres en 2011 et 2013
- Premières enquêtes publiques en cours pour le 1er AO
- Conclusions des CPDP attendues , phase levée des risques en cours = études techniques complémentaires jusqu'en juin 2016 pour le 2ème AO

Des schémas de développement transmis à la ministre pour un 3ème AO

DICOM-DGEC/CAR/110122 - Mars 2013 - infographie réalisée par le ministère du Développement durable

Les actions en cours

Le secteur est marqué par la diversité des technologies ainsi par la rapidité de leur développement.
Les appels à projets en cours :

1er Appel à projets européen NER300 :
Projet de ferme pilote éolienne flottante en PACA en cours de développement.

2ème Appel à projets européen NER300 :
Le Projet d'énergie thermique des mers « NEMO » en Martinique lauréat en juin 2014.

Appel à Manifestation d'Intérêt « Fermes Pilotes Hydroliennes » :
clôturé le 16 mai 2014. L'ADEME a reçu 8 offres. Les lauréats (Normandie Hydro et Nepthyd) ont été désignés en décembre 2014. Les projets sont actuellement en cours de pré-notification auprès de la Commission européenne.

Les actions en cours

Appel à Manifestation d'Intérêt « Briques Technologiques EMR » :

6 projets lauréats ont été désignés en octobre 2014. (connexion électrique sous-marine, fondation d'éolienne flottante en béton, éolienne flottante semi-submersible adaptée aux champs éloignés, conduite d'eau profonde et échangeur thermique, architecture électrique pour fermes hydroliennes, solution pour préparation et fixation des fondations hydroliennes).

Appel à Manifestation d'Intérêt « multi-ENR » :

Lancé par l'ADEME en février 2014, avec pour cible notamment l'éolien en mer de grande puissance (supérieure à 7 MW) et l'hybridation multi-énergies. L'AAP se clôture en octobre 2015.

Les appels à projets ADEME en cours

Appel à projets fermes pilotes éoliennes en mer flottantes :

Accompagnement de la réalisation en mer de fermes pilotes d'éoliennes flottantes.
Projet de ferme pilote en mer d'éoliennes flottantes et installation, à l'échelle 1 et en conditions réelles d'exploitation, d'un ensemble d'éoliennes flottantes et de son système d'évacuation de l'électricité produite vers le réseau public. L'appel à projet a été lancé en août 2015 et les candidats peuvent candidater jusqu'en août 2016.

Les appels à projets ADEME en cours

Appel à projets énergies renouvelables en mer et fermes pilotes hydroliennes fluviales :

Financement de projets de démonstrateurs et briques technologiques dans le domaine des énergies renouvelables en mer de même que des fermes pilotes hydroliennes fluviales.

Il comporte 3 volets :

- la réalisation de démonstrateurs unitaires innovants pour la filière hydrolienne marine et la filière houlomotrice
- la réalisation de briques technologiques critiques pour le développement des énergies renouvelables en mer
- la réalisation de fermes pilotes d'hydroliennes sur le territoire national en amont de la limite transversale de la mer

L'appel à projets a été lancé en août 2015 et a trois phases de clôture (25 janvier 2016, 19 septembre 2016, 20 mars 2017).

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MER EN FRANCE : PANORAMA DES PROJETS LES PLUS AVANCÉS

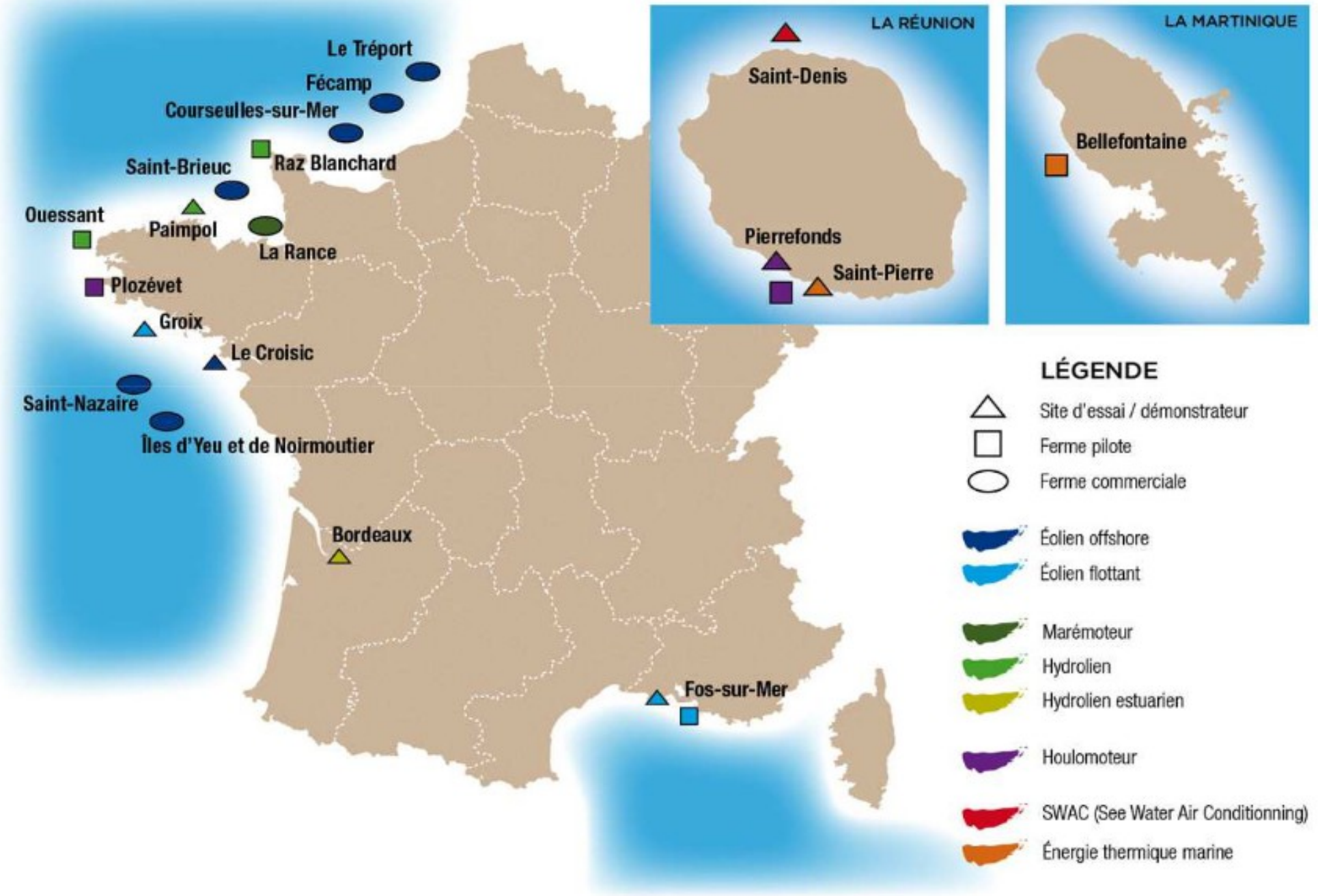

ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES EN AQUITAINE

Pour un développement industriel & énergétique durable

2.11.2015

Commission Permanente du Conseil Maritime de Façade

Les EMR dans la politique régionale

- Étude régionale d'évaluation des gisements EMR sur la façade atlantique, Artélia 2012

- Feuille de route pour le développement des énergies marines en Région Aquitaine

RÉGION AQUITAINE

HYDROLIEN

RÉGION AQUITAINE

L’énergie des courants

SEENEOH

SITE EXPERIMENTAL ESTUARIEN NATIONAL POUR L ESSAI ET L OPTIMISATION D HYDROLIENNES

Accompagner la filière du test au déploiement commercial

- ✓ Une plateforme d’essai mutualisée multi-technologies
- ✓ Des développeurs de technologies autour d’une chaîne de valeur complète des EMR
- ✓ Un débouché marché dans l’estuaire de la Gironde et à l’export

RÉGION AQUITAINE

SEENEOH

Site Expérimental Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydroliennes

Tester les technologies en conditions unitaires sur un site dédié

- Fiabiliser les équipements, obtenir les 1ers retours en termes de performance électrique, étudier l'impact environnemental y compris l'ichtyo-compatibilité ®

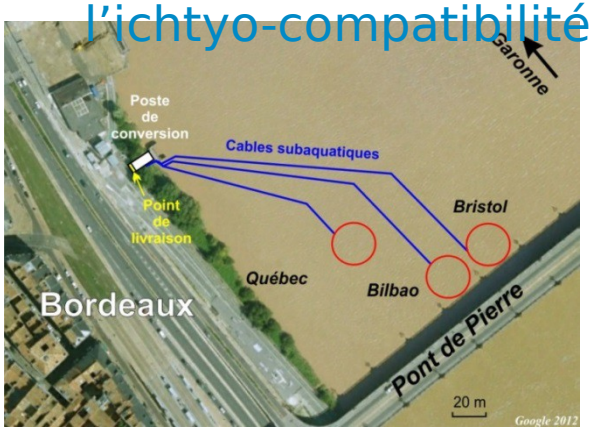

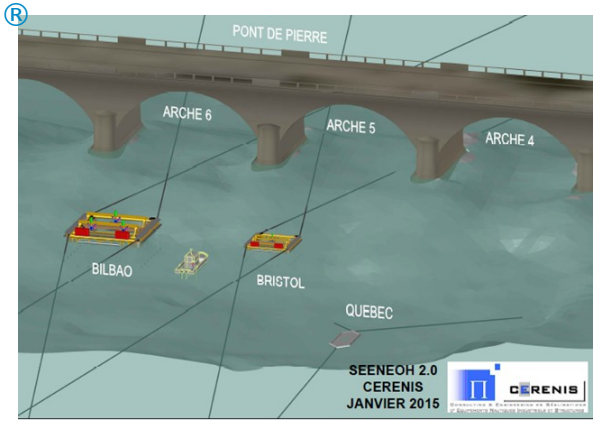

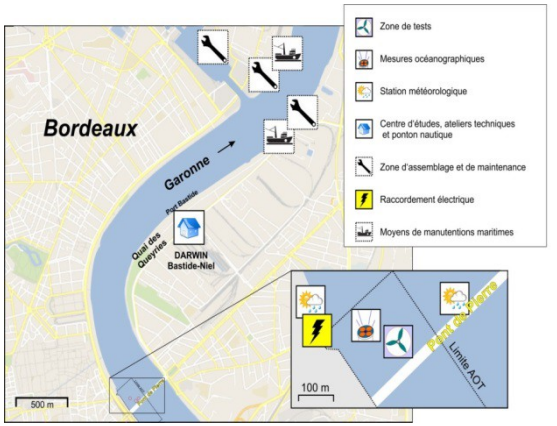

RÉGION AQUITAINE

L’énergie des courants

SEENEOH

SITE EXPERIMENTAL ESTUARIEN NATIONAL POUR L ESSAI ET L OPTIMISATION D HYDROLIENNES

Accompagner la filière du test au déploiement commercial

- ✓ Une plateforme d’essai mutualisée multi-technologies
- ✓ Des développeurs de technologies autour d’une chaîne de valeur complète des EMR
- ✓ Un débouché marché dans l’estuaire de la Gironde et à l’export

De la ferme pilote à la ferme commerciale

Dimensionnement attendu d'une ferme...

… PILOTE

150 kW
5 à 10 machines
12 ans

Coût unitaire : 12 300 €/kW
CAPEX : 1,8 M€
OPEX : 58 k€/an

Coût global : 2,3 M€

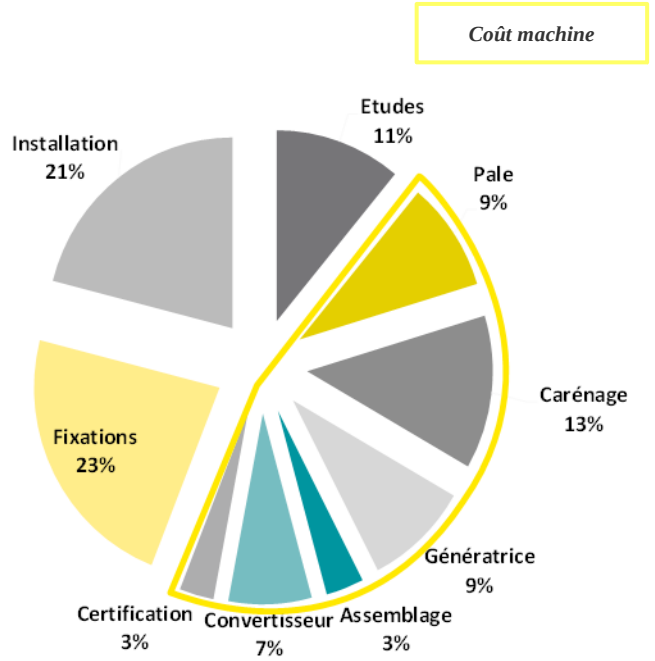

- 30%

… COMMERCIALE

500 kW
15 machines
20 ans

Coût unitaire : 8 000 €/kW
CAPEX : 4 M€
OPEX : 126 k€/an

Coût global : 6,5 M€

APPEL À PROJETS

Fermes pilotes hydroliennes fluviales

Clôture en 01/2016 pour une mise en service dès 2019

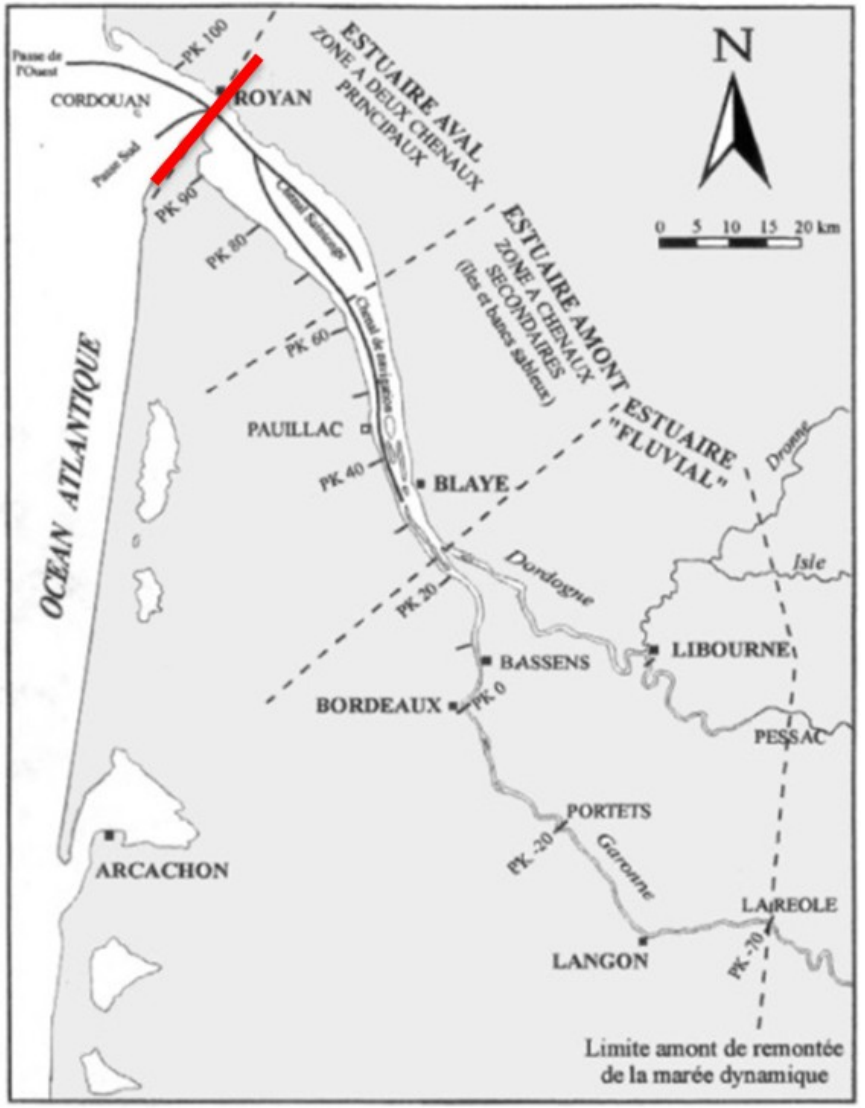

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Ferme commerciale : un marché essentiellement à

Potentiel hydrolien estuarien mondial
3 GW à horizon 2025 *Pike Research*

Principaux estuaires mondiaux, Global Estuaries Forum 2014

- **Marchés européen, nord-américain et africain**
- **Marché des sites isolés**

RÉGION AQUITAINE

ÉOLIEN EN MER

L’éolien en mer

2 projets dans la grande Région : Oléron et le Verdon

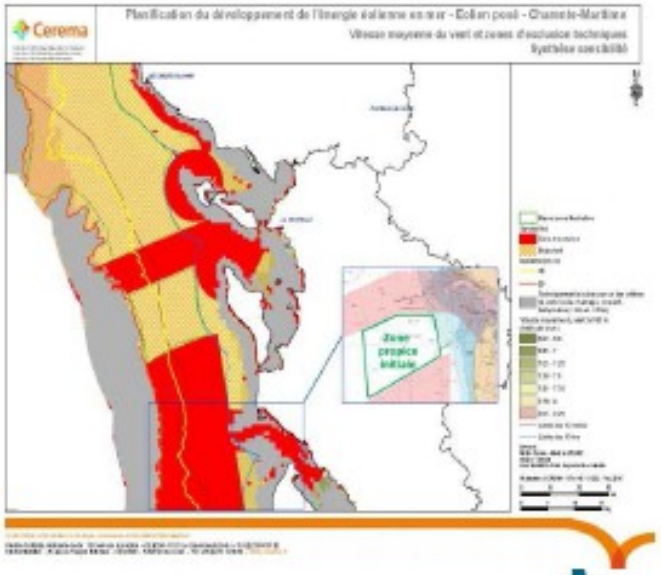

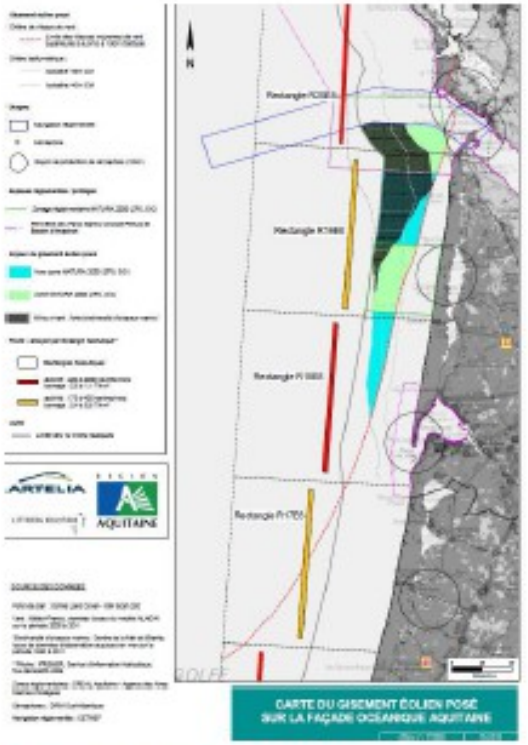

500 + 350 MW ?

1 approche industrielle par les matériaux composites

CLUSTER EOLIEN AQUITAIN

L'éolien en mer, un effet de levier pour l'ensemble de la filière EMR

- **Des évolutions technologiques favorables:**
  - ✓ **Capacité d'adresser les régimes de vent sud-atlantiques**
  - ✓ **Cohabitation éoliennes / servitudes militaires**
- **Un opérateur économique positionné**
  wpd Offshore France
  une chaîne de sous-traitance structurée autour du cluster éolien
- **Des infrastructures logistiques et portuaires adaptées**
  Le Verdon, avant-port en eau profonde (12,50m de tirant d'eau), 3 postes à quai, une rampe ro-ro, hangar de 12 000 m², vastes disponibilités foncières (200ha)
- **Appels d'Offres éolien en mer : l'opportunité du dialogue compétitif**
  Définition d'une macro-zone à affiner pendant une période d'études et de concertation de 2 ans **>> ne pas écarter**

RÉGION AQUITAINE

HOULOMOTEUR

RÉGION AQUITAINE

L’énergie de la houle

Développer le potentiel énergétique et industriel

- ✓ Accompagner l’émergence de la filière
- ✓ Identifier et sécuriser une zone de développement

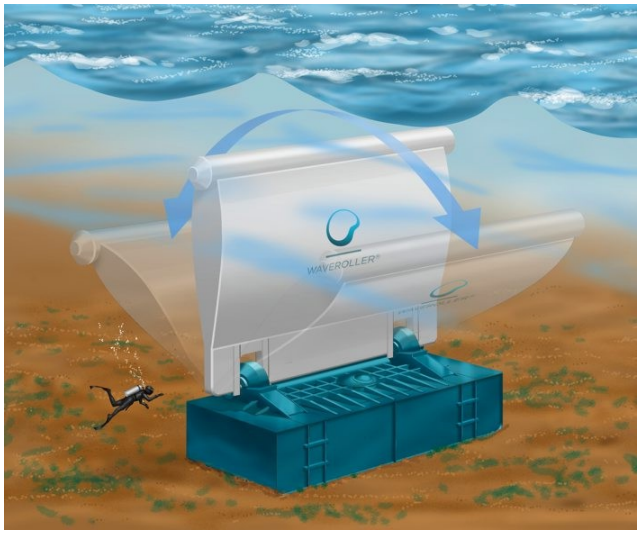

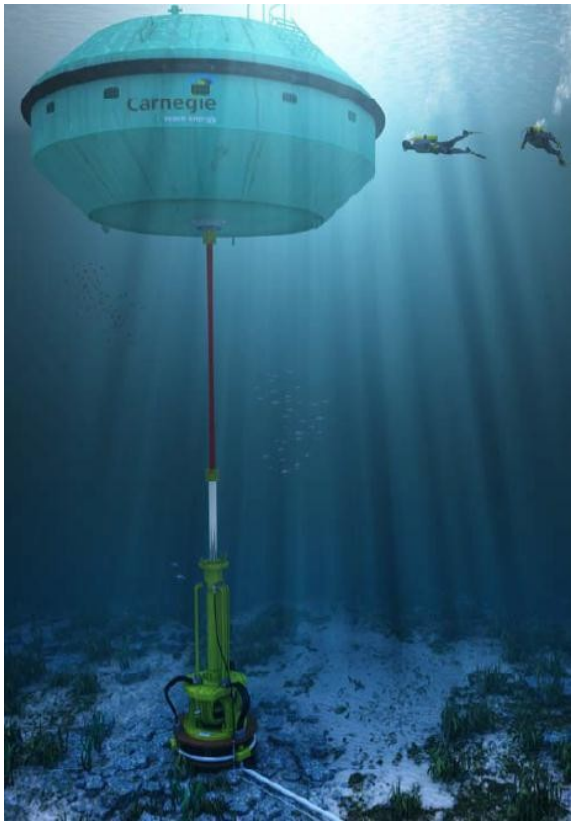

Des réflexions engagées en Région depuis 2013

2013

Projet d'installation d'un démonstrateur OceanLynx sur la digue Nord de l'Adour *(abandonné)*

DCNS/Bouygues

Questionnements

- Quel rôle du Port dans la sélection de l'opérateur ?
- Quelle intervention juridique et financière de la collectivité ?

2014

Étude de positionnement stratégique de l'Aquitaine sur la filière houlomotrice

Indicta, Artélia, Innosea

Livrables

- Diagnostic territorial (ressource, industrie, R&D)
- Grille d'analyse des technologies adaptées
- Recommandations pour la mise en place d'une stratégie de filière (bilan d'opportunités, plan d'action)

2015

Étude juridique pour le portage d'un projet de ferme pilote houlomotrice sur le Port de Bayonne

Earth Avocats

Livrables

- Contexte juridique et règlementaire
- Analyse des partenariats possibles
- Modalités d'intervention de la Région

Identification des familles de technologies adaptées au territoire

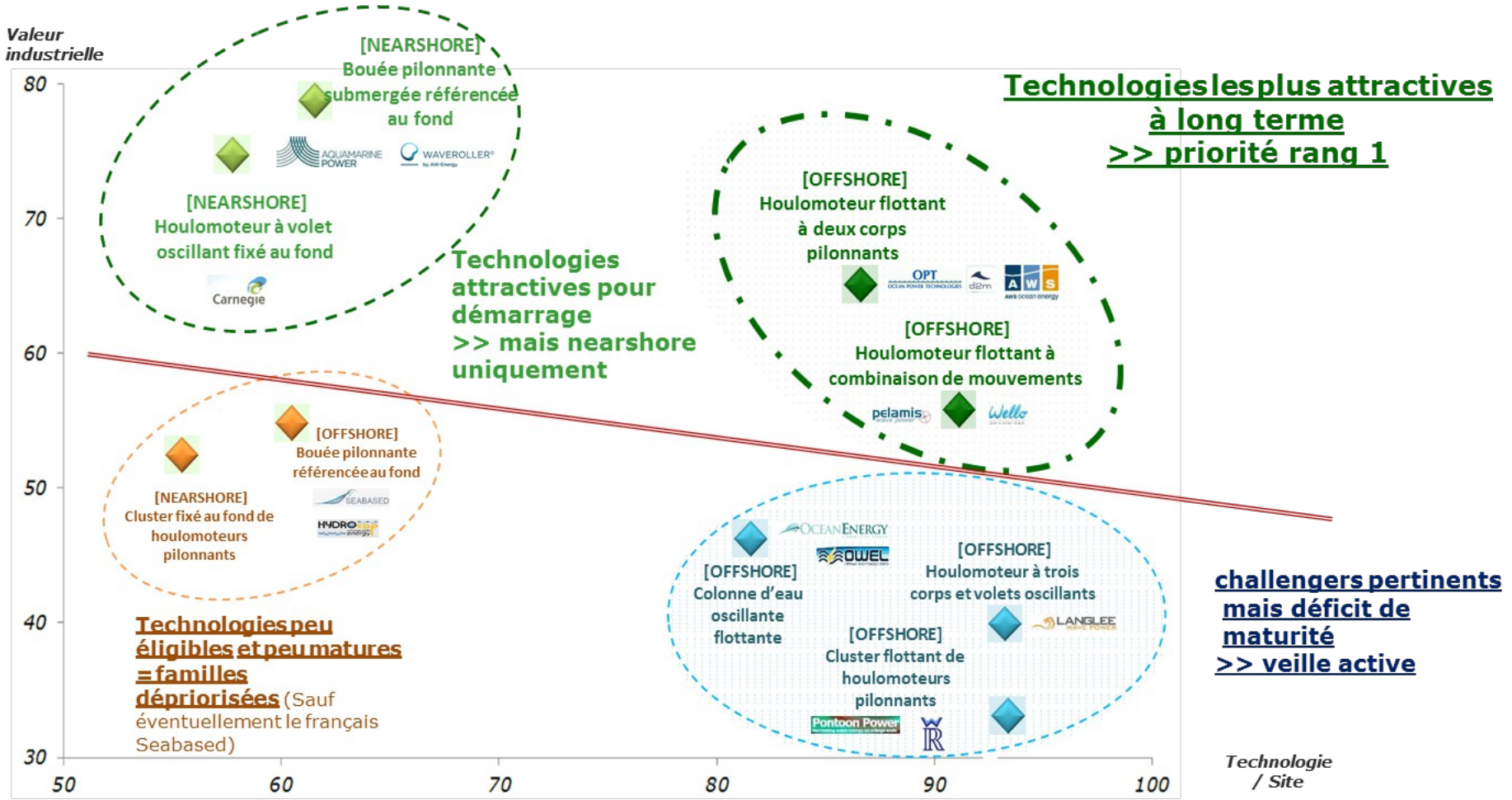

SOURCE : ETUDE DE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE SUR LA FILIERE HOULOMOTRICE / Indicta-Innosea-Artelia

Un scénario de développement possible à amorcer dès aujourd'hui

Le Port de Bayonne, un port régional prêt à l'accueil des projets

RÉGION AQUITAINE | PORT DE BAYONNE

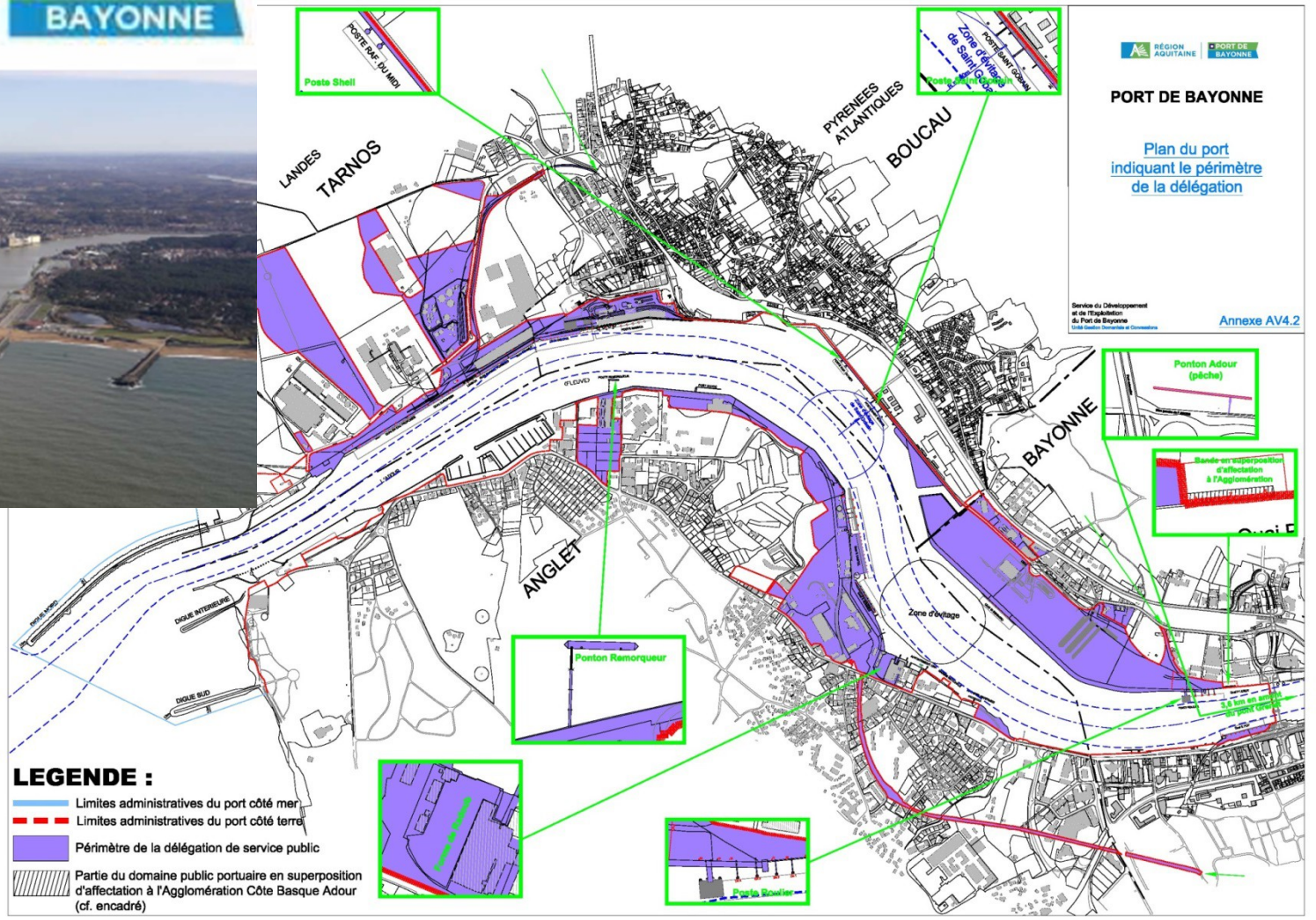

Rencontres avec les industriels et les énergéticiens de la filière

- **En recherche de zone pilote ou pré-commerciale en vue de leur déploiement**
- **Accueillent favorablement les démarches visant à identifier et « préparer » une zone**
- **Ainsi qu'un soutien financier (tarif d'achat, subvention, prise de participation dans une société…)**

1. PLANIFICATION ET ÉTUDES PRÉALABLES

Identifier et *dérisquer* une zone de développement :

- **Centraliser et mettre à disposition les jeux de données et cartographies,**
- **Mettre en œuvre une stratégie d'acceptabilité autour des zones d'intérêts avec les acteurs locaux**
- **Anticiper et faciliter les autorisations administratives**

Procédures d'autorisations et études préalables

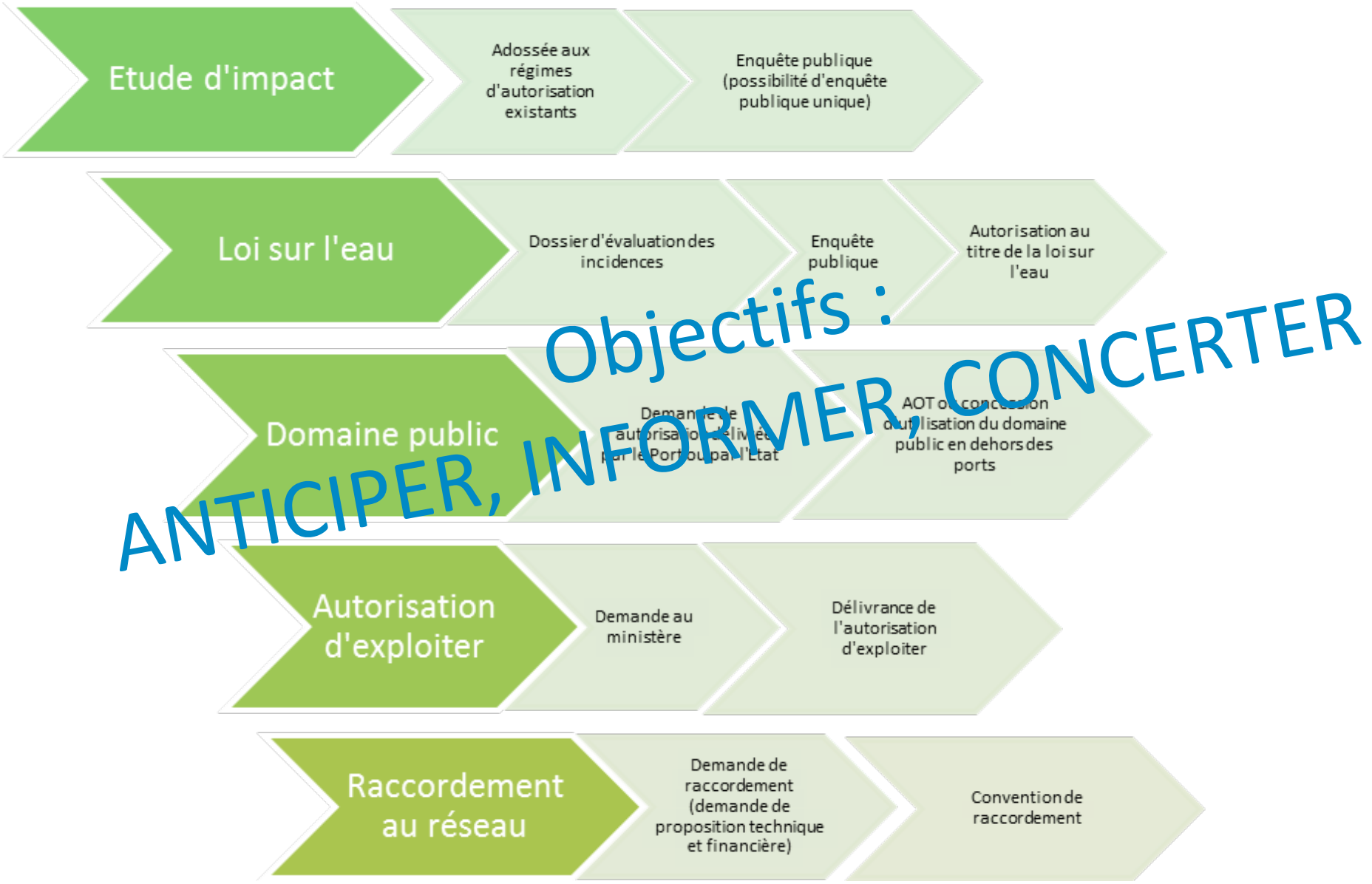

Objectifs :

ANTICIPER, INFORMER, CONCERTER

2. APPEL A PROJETS

Option 1 : AAP Ademe/IA

ou

Option 2 : AAP REGIONAL

OPTION 1 : Intégration dans l'APPEL A PROJETS de l'Ademe

Appel à projets de l'Ademe incluant un volet « démonstrateur houlomoteur » ouvert depuis juillet 2015 jusqu'en 2017.

Les projets attendus doivent être caractérisés par un productible annuel > 250MWh/an et faire suite à des travaux préalables (prototype échelle réduite).

Il appartient au candidat répondant à l'AAP de déterminer une zone de développement et de conduire les procédures d'autorisations.

Opportunité de s'adosser à un industriel candidat sur la partie développement (recherche d'une zone de développement et conduite des procédures d'autorisations).

OPTION 2 : Lancement d'un appel a projets régional

- **mise à disposition des travaux réalisés en phase 1**
- **délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire sur le périmètre du Port de Bayonne**
- **soutien financier régional de type subvention ou prise de participation à une société dédiée au projet**

Coopérations territoriales sur les EMR

- ✓ Projet européen Atlantic Power Cluster
- ✓ Feuille de route interrégionale, GT EMR ARF
- ✓ Coopération avec Euskadi

Cluster Energía
BASQUE ENERGY CLUSTER

ELISKO JAURLARITZA
GOBIERNO VASCO

RÉGION AQUITAINE

Stratégie Nationale de gestion du trait de côte

Gestion du trait de côte

- **La stratégie nationale**
- Déclinaison locale de la stratégie nationale
- Le comité de suivi
- **La stratégie régionale**
- Les stratégies locales
- Illustrations

Stratégie nationale de gestion du trait de côte

- Issue du grenelle de la mer
- En décembre 2010, création d'un GT présidé par le député Alain Cousin → propositions dans un rapport de nov 2011 qui est le socle de la stratégie nationale
- Sa mise en œuvre repose sur une responsabilité partagée entre les collectivités locales et l'État
- Contient :
  - Principes
  - Recommandations stratégiques
  - Un programme en 4 axes décliné en 9 actions

A – développer l'observation du trait de côte et identifier les territoires à risque pour hiérarchiser l'action publique*

1 - créer un **réseau d'observation et de suivi** de l'évolution du trait de côte à l'échelle nationale en s'appuyant sur les acteurs régionaux

2 - établir une **cartographie** nationale de l'érosion côtière et identifier les territoires à risque érosion

B – élaborer des stratégies partagées entre les acteurs publics et privés

3 – élaborer des **stratégies locales de risques érosion** dans les territoires à risque

4 – mieux **utiliser les outils d'urbanisme et de prévention** des risques

5 – faire évoluer les **modalités de gestion du DPM**

6 – établir un **plan de communication** et de sensibilisation des populations aux risques littoraux

C – évoluer vers une doctrine de recomposition spatiale du territoire (avec 2 options : maintenir le trait de côte / préparer et mettre en œuvre la relocalisation des activités et des biens)

7 – préparer la mise en œuvre de l'**option relocalisation** des activités et des biens dans une dynamique de recomposition territoriale

8 – innover en matière de **génie écologique**

D – préciser les modalités d'intervention financière

9 – identifier des principes de **financement** pour la politique de gestion intégrée du trait de côte.

Focus sur l'action 7 : « relocalisation »

**axe C – action 7 :* Appel à projet « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux »

- Séminaire de lancement de l'Appel à projet 14 février 2013
- 5 sites retenus :
  - Ault (falaise vive) *Picardie*
  - Hyères Les Palmiers (plaine côtière) *Var*
  - **Littoral aquitain (Lacanau, La Teste de Buch, Labenne)**
  - Petit Bourg *Guadeloupe*
  - Vias *Hérault*

AAP : « Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens »

Littoral aquitain (Lacanau, La Teste de Buch, Labenne) – séminaire national de restitution du 30 juin 2015

Enseignement régionaux et propositions

par Renaud LAGRAVE
président du GIP Littoral Aquitain
Vice Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Faisabilité de la relocalisation

Lacanau : l'impossible suppression – une impasse locale

La Teste-de-Buch : la recomposition de l'offre touristique

Labenne : la difficile réimplantation

Propositions

Anticiper et clarifier les responsabilités
pour rendre possible la relocalisation et ne plus subir

Trouver un équilibre entre réduction des coûts publics et respect du droit de propriété,
pour rendre possible la suppression par l'appropriation publique

Créer un droit de délaissement avec une décote annuelle,
pour les secteurs sans protection et où l'anticipation est possible

Rendre possible l'expropriation de la nue-propriété,
pour les secteurs où une protection temporaire est réalisée

Coordonner et planifier l'action entre protection et relocalisation au sein de stratégies locales de gestion de la bande côtière

Financer les mesures de gestion du risque de recul du trait de côte,
trouver un équilibre entre national, local et participation des propriétaires

Introduire la notion de transfert de l'urbanisation,
à capacité d'accueil constante pour permettre la réimplantation

Comité national de suivi de la Stratégie Nationale de Gestion du trait de côte

Mis en place en janvier 2015 par Ségolène Royal, présidée par les deux députées Chantal Berthelot (Guyane) et Pascale Got (33), sa feuille de route comporte, pour 2015, 4 priorités :

- Élaboration de la 1ère cartographie nationale de l'évolution du trait de côte
- Mise en place réseau national des observatoires du trait de côte
- Réalisation d'un atlas national de référence pour la connaissance de la dynamique des côtes françaises
- Élaboration de préconisations nationales reprenant les enseignements de l'appel à projet expérimental (5 démarches en cours) pour initier la relocalisation des activités et des biens

Comité national de suivi de la Stratégie Nationale de Gestion du trait de côte

Il vient de remettre un rapport de :

40 mesures pour l'adaptation des territoires littoraux

au changement climatique

et à la gestion intégrée du trait de côte

Ces propositions ont vocation à alimenter le nouveau programme d'actions 2016-2018 sur deux thématiques : connaissance et stratégies territoriales

Comité national de suivi de la Stratégie Nationale de Gestion du trait de côte

Sur le volet connaissance :

- Définir une méthodologie nationale pour un indicateur national prospectif à 2100
- Identifier les stocks et les transits sédimentaires
- Évaluer le rôle et les services rendus par les écosystèmes naturels

Comité national de suivi de la Stratégie Nationale de Gestion du trait de côte

Sur le volet stratégies territoriales :

- Intégrer au SRADDET une SIGTC
- Préciser l'articulation entre érosion littorale et mouvement de terrain
- Intégrer et spatialiser le risque dans les docs d'urbanisme
- Intégrer un volet trait de côte aux SLGRI
- Expertiser les outils juridiques pour la gestion du trait de côte
- Mettre en place au niveau régional une structure pour le financement des mesures en faveur de la GITC

Comité national de suivi de la Stratégie Nationale de Gestion du trait de côte

Conditions de réussite :

- Importance d'avoir des avancées concrètes pour que des réponses opérationnelles puissent être trouvées
- Nécessité d'un pilotage clair de l'État et de moyens financiers permettant d'accompagner la mise en œuvre des mesures et des projets

Constat d'absence au niveau local d'instance appropriée ou de lieux d'échanges où les acteurs concernés peuvent débattre et décider des orientations pour la GITC

Stratégie Régionale de Gestion du trait de côte

- En Aquitaine (présentation du GIP du littoral)
- En Poitou-Charentes (présentation AMT)

LITTORAL AQUITAIN

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Gestion des risques côtiers en Aquitaine
Vers la mise en œuvre de stratégies locales

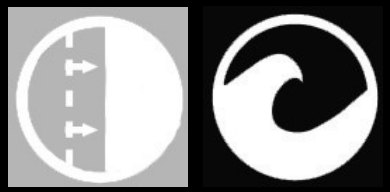

Les membres du GIP

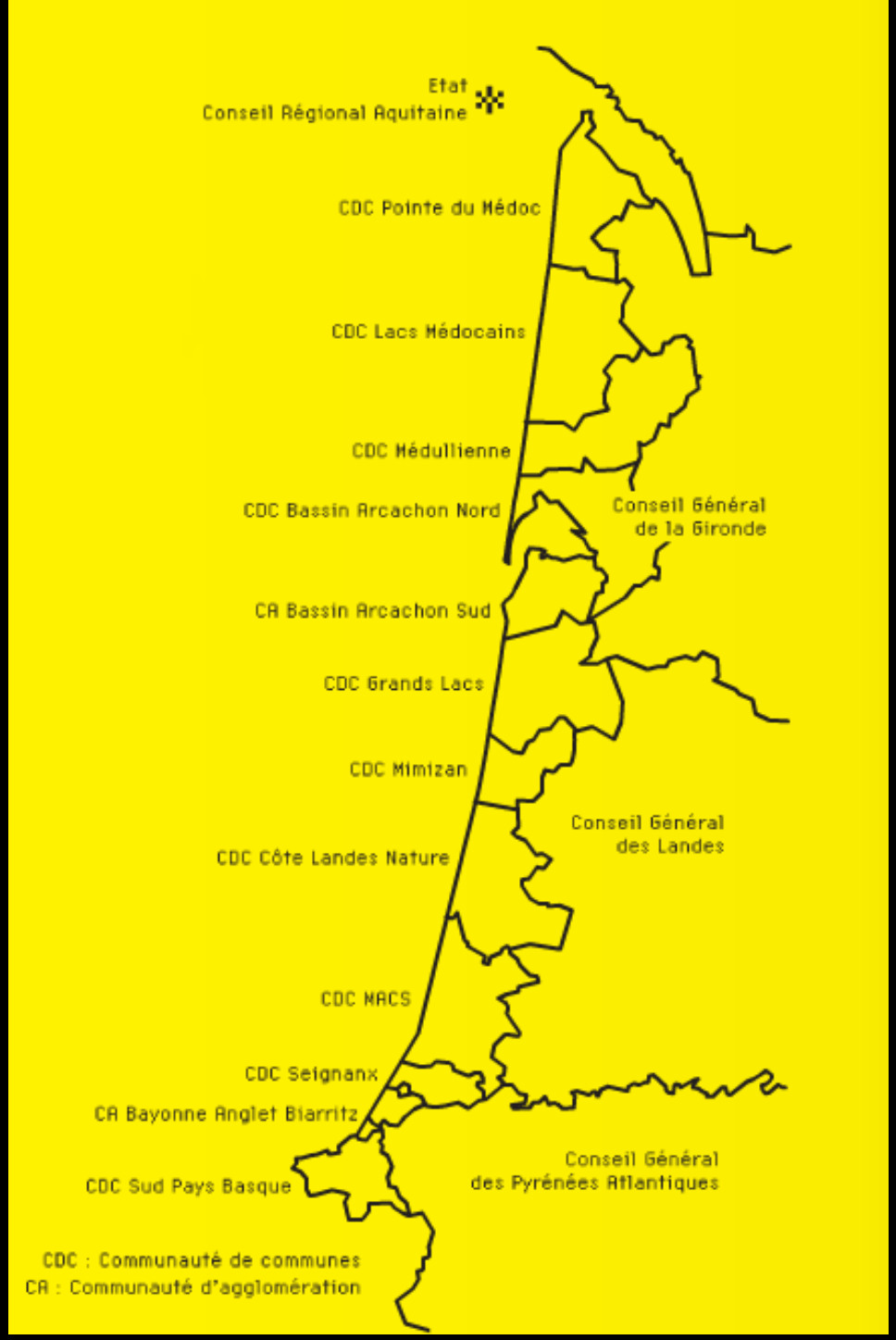

Le projet

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU LITTORAL AQUITAIN 2007-2020

Enjeux
stratégie

LITTORAL AQUITAIN

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

A | Une stratégie régionale érosion en Aquitaine

Une première entre l'Etat et les collectivités territoriales

Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

Vers la relocalisation des activités et des biens

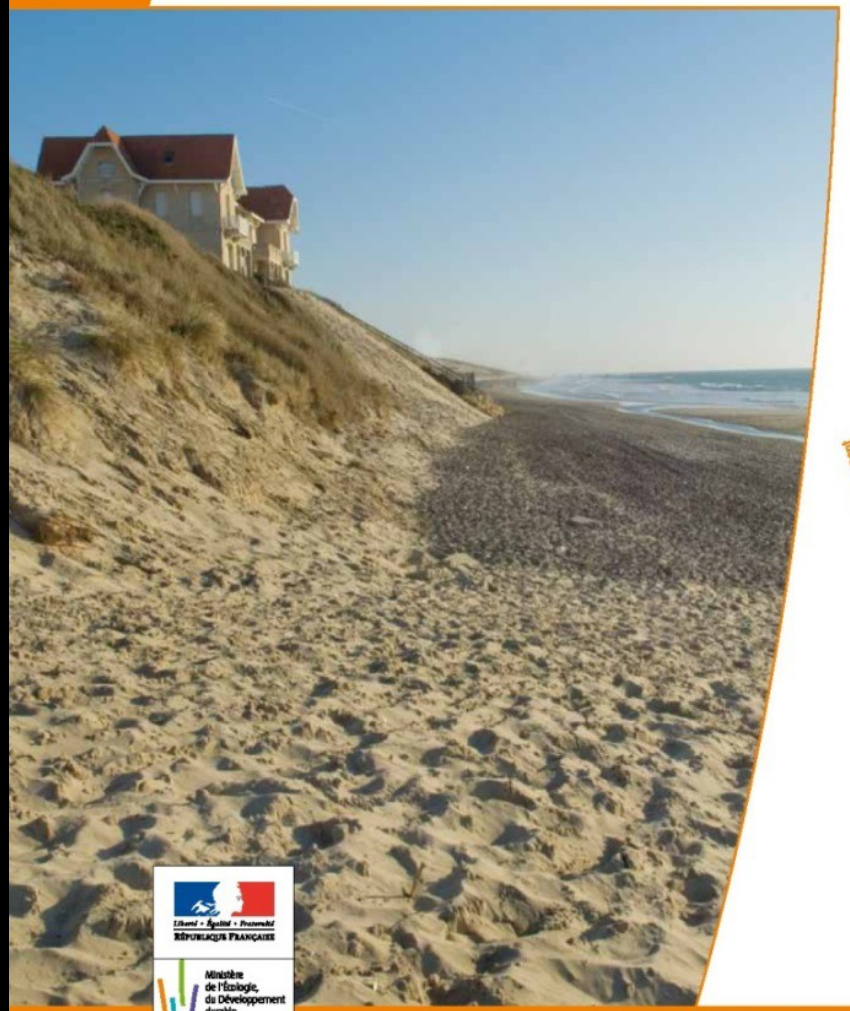

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
www.developpement-durable.gouv.fr

STRATÉGIE RÉGIONALE
0 x 2
@ x 1
GESTION
DE LA BANDE CÔTIÈRE
VOLET #1 ÉROSION CÔTIÈRE
LITTORAL AQUITAIN

Un concept clef : la notion de risque naturel

Aléa X Enjeux = Risque

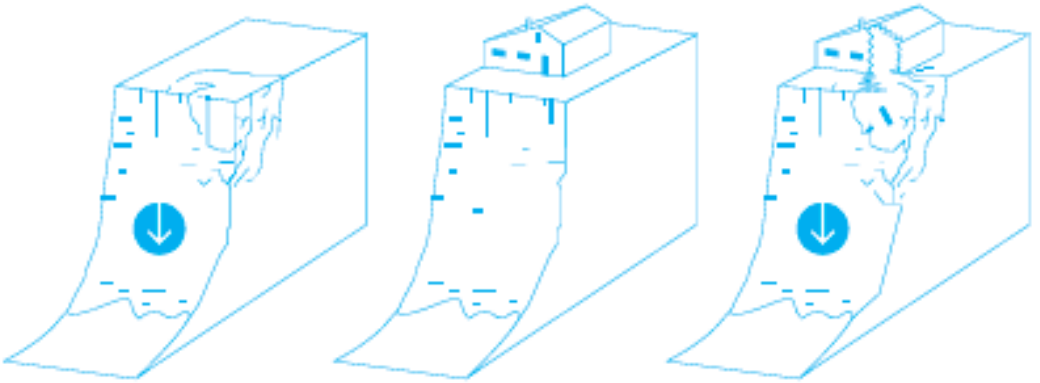

Un événement potentiellement dangereux **ALÉA** n'est un **RISQUE** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Aléas littoraux

Aléa X Enjeux = Risque

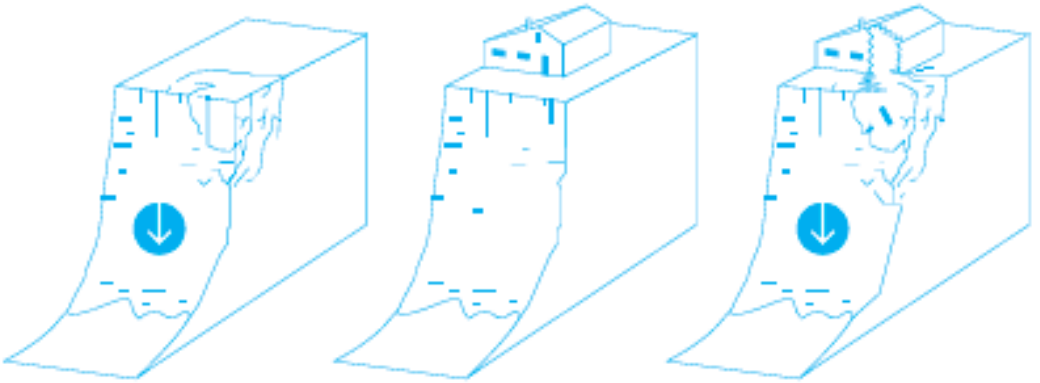

Recul du trait de côte

Mouvement de falaise

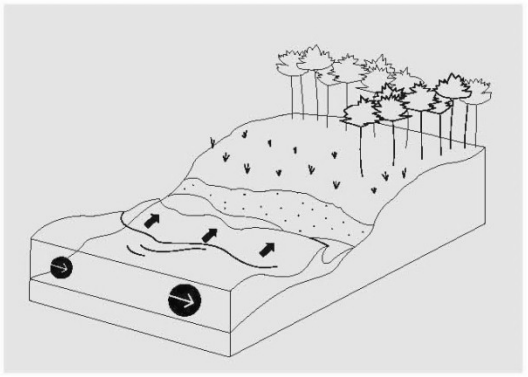

Erosion marine

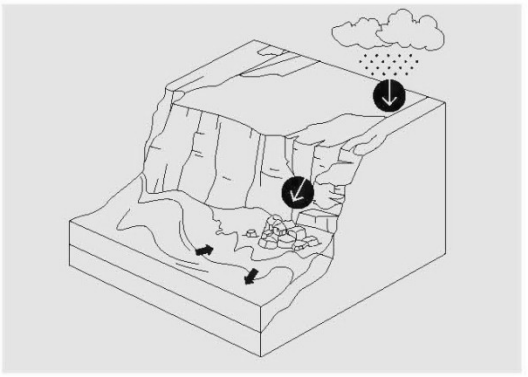

Submersion marine

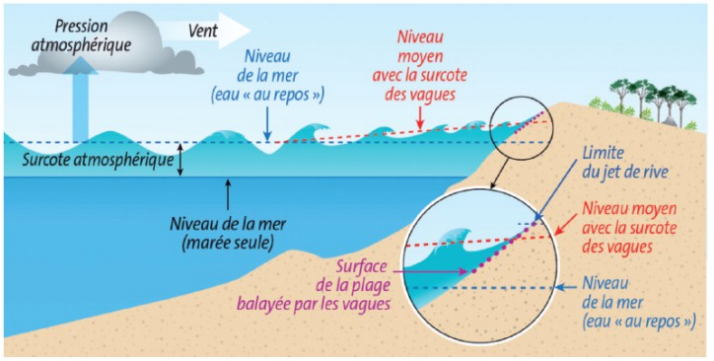

Recul du trait de côte – érosion marine côte sableuse

Recul du trait de côte
Biscarrosse - Mairie 18 mars 2014

Des tempêtes en 2013-2014
qui ont bouleversé l'état de la connaissance

Lacanau

Illustration processus d’érosion – mouvement de terrain

Les glissements de terrain
circulaires – Guéthary (7 500 m^3)

L’érosion côtière en Aquitaine

Érosion marine
Mouvements de falaises

Périmètre du premier volet de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière.

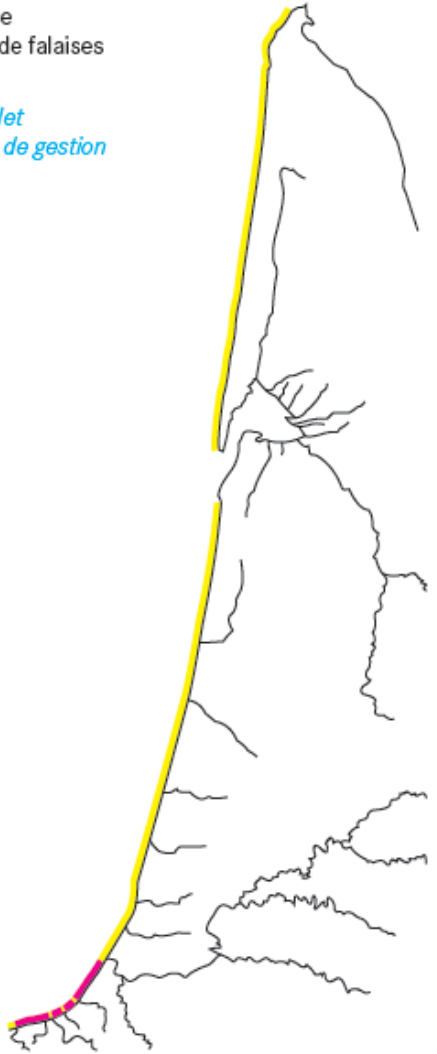

CÔTE SABLEUSE

Sur la côte sableuse on parle d’un aléa **érosion marine** dont les causes sont :

- **l’arrêt des apports fluviaux** qui provoque l’épuisement des stocks sédimentaires ;
- **la houle** qui par déferlement produit un courant parallèle au rivage appelé dérive littorale entraînant le sable ;
- **des actions humaines** qui, notamment par la mise en place de protections sur le littoral, modifient le transit naturel des sédiments ;
- **les tempêtes et l’élévation du niveau de la mer** qui pourraient également être responsables d’une aggravation future du phénomène ;
- **l’érosion des dunes par le vent** peut aussi accentuer l’érosion marine.

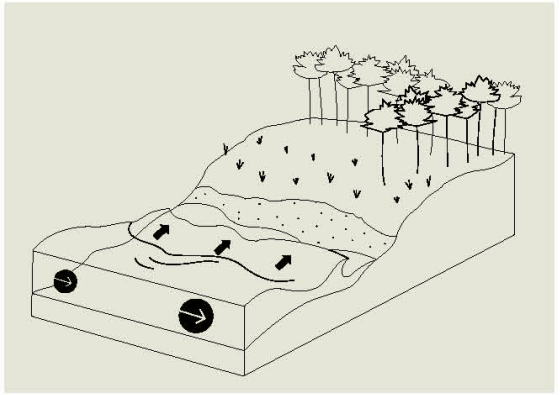

CÔTE ROCHEUSE

Sur la côte rocheuse on parle d’un aléa **mouvements de terrain** affectant les falaises. L’érosion des falaises est provoquée par plusieurs facteurs naturels qui agissent de façon combinée :

- **les eaux de pluie et de ruissellement** qui sont le facteur principal d’instabilité des falaises par leurs actions mécaniques et chimiques, dégradent la roche et modifient ses propriétés ;
- **la houle, les courants côtiers et la marée** qui, par leurs actions mécaniques, complètent l’action de l’eau de pluie en déblayant et en transportant les matériaux, empêchant ainsi la stabilisation de la pente.

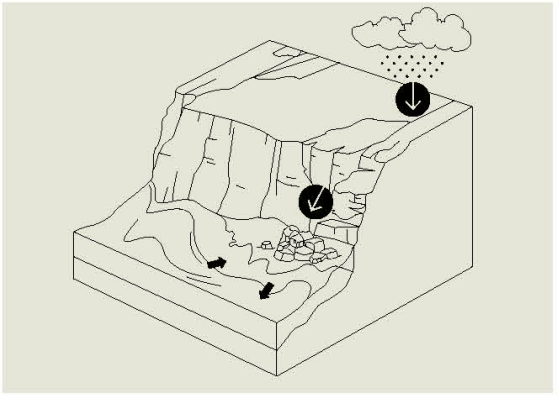

Distinction d’aléas conditionne l’intégration à la notion de risques naturels majeurs et donc des différences d’outils, de financement

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉROSION EN AQUITAINE

Moyenne du recul sur la côte sableuse :
1 à 3 m/an avec un maximum de 6 m/an

Moyenne du recul sur la côte rocheuse :
20 cm/an

Le territoire menacé par l'érosion à l'horizon 2040 représente 2 233 ha soit l'équivalent de 3 127 terrains de football.

Les enjeux impactés présents dans cette bande côtière active se répartissent de la manière suivante :

- Zones d'habitat :
  177 ha soit 8%
  dont 62 ha d'habitat dense
- Zones d'activité de loisir et de tourisme camping, accès plage, etc… :
  83 ha soit 4%
- Zones d'activité économique :
  9 ha soit moins d'1%
- Infrastructures de service public :
  3 ha soit moins d'1%
- Espaces forestiers :
  1 227 ha soit 55 %
  (dont 1154 ha de forêt public)
- Espaces naturels :
  712 ha soit 32 %
- Espaces agricoles :
  21 ha soit 1%

Cartographie de la sensibilité socio-économique à l'horizon 2040

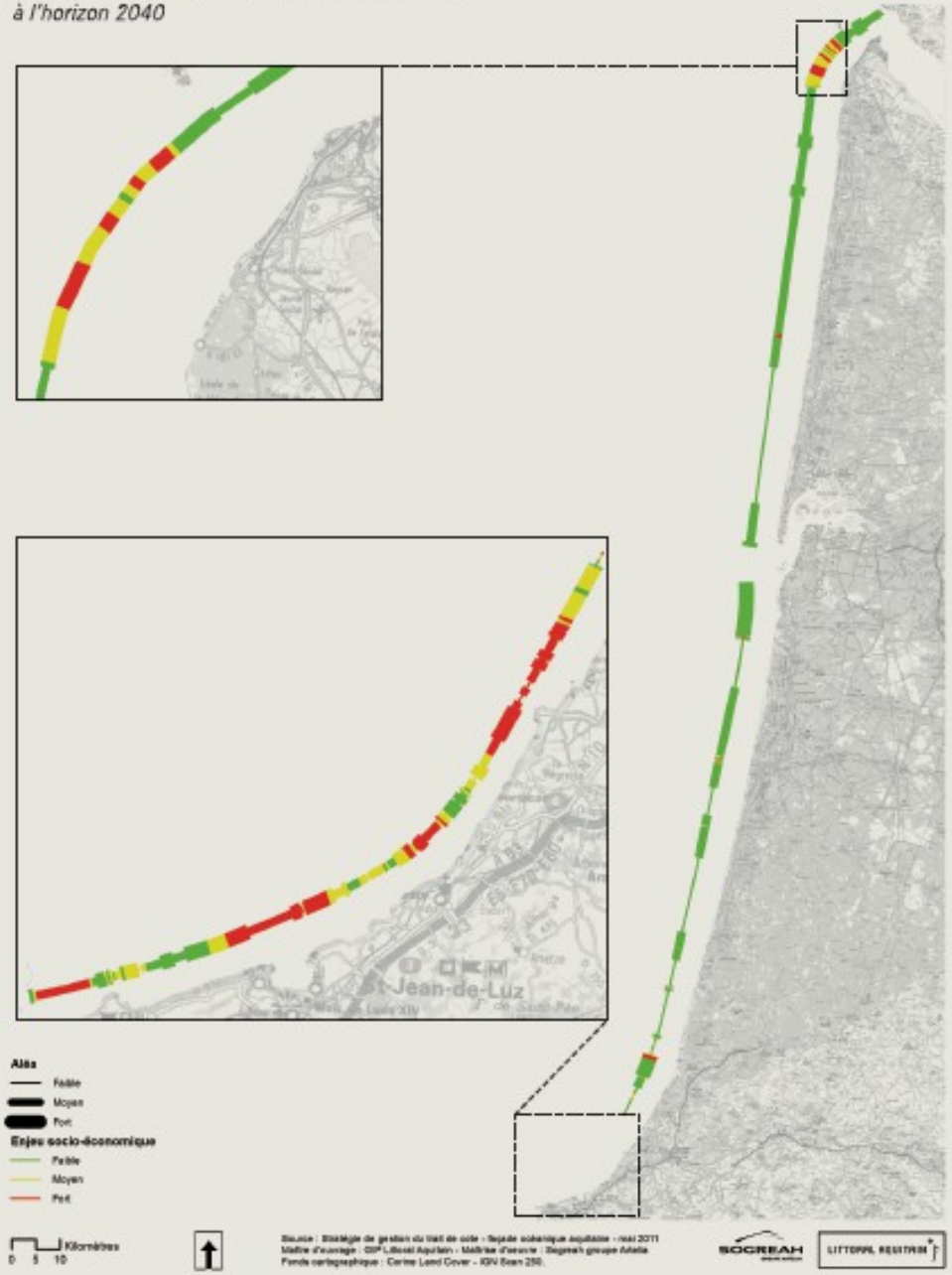

Stratégie régionale de gestion de la bande côtière

… définit 4 modes de gestion

Inaction

Evolution naturelle surveillée

Accompagnement des processus naturels

Repli stratégique : suppression, déplacement ou relocalisation des biens et activités

Lutte active souple ou dure

Une stratégie régionale déjà mise en œuvre

… par le GIP, ses membres et ses partenaires

GRANDS PRINCIPES		ACTIONS
N°1	Prévoir le risque, améliorer la connaissance et développer la culture du risque	• Parution de l'atlas de l'aléa érosion du littoral sableux aquitain prévue fin 2012 par l'Observatoire de la côte aquitaine ; • Financement par l'appel à projet régional du programme de recherche sur l'évolution des passes du bassin d'Arcachon.
N°2	Prévenir le risque	• Mobilisation des services de l'État pour l'élaboration des Plan de prévention des risques littoraux prioritaires après la tempête Xynthia ; • Prise en considération du risque érosion par les collectivités territoriales dans les derniers SCOT littoraux aquitains.
N°3	Gérer de façon optimale les situations existantes	• Maintien de l'action quotidienne d'accompagnement des processus naturels sur les dunes par l'ONF dans le cadre d'une mission d'intérêt général confiée par l'État ; • Sélection de sites en accord avec le Conservatoire du littoral et l'ONF pour la mise en œuvre d'une évolution naturelle surveillée ; • Lancement de l'estimation des potentiels et de la faisabilité technique des rechargements en sédiments avec l'Observatoire de la côte aquitaine ; • Formulation d'une réponse aquitaine à l'appel à projet national sur la « relocalisation des activités et des biens » réunissant aux côtés du GIP les communes de Lacanau, La Teste-de-Buch et Labenne.
N°4	Préparer et gérer les crises	• Élaboration exemplaire des Plan communaux de sauvegarde dans les Landes avec le soutien du centre de gestion de la fonction publique territoriale.
N°5	Faciliter la mise en œuvre et la cohérence des actions de gestion	• Étude des solutions de gestion dans le cadre des stratégies locales en cours (mairie de Lacanau, communauté de communes pointe du Médoc) ; • Lancement de stratégies locales (communauté de communes Mimizan, agglomération côte basque Adour, communauté de communes Sud Pays basque) ; • Soutien technique du GIP Littoral Aquitain et de l'Observatoire de la côte aquitaine aux stratégies locales.

B | Du diagnostic à l'action : la stratégie locale

Une couverture complète du littoral aquitain

7 stratégie locales de gestion de la bande côtière

La stratégie locale comme cadre de réflexion et de définition du projet local
Une méthode très précise fixée régionalement (CCTP type) - Pas de cadrage ou d'obligation nationale

100% des territoires déjà engagés au 1er janv. 2014
Des périmètres pertinents au regard du fonctionnement hydro sédimentaire
Une AMO et une expertise du GIP Littoral Aquitain

LE DÉROULEMENT D'UNE STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE

0 AN — PHASE A) ÉTUDE LOCALE

A1) Diagnostic risque
Évaluation de la sensibilité du territoire par la caractérisation des aléas et enjeux

A2) Définition des objectifs territoriaux
Expression des souhaits d'évolution de la bande côtière : maintien du front de mer ? Maintien d'une plage sèche à marée haute…

A3) Définition des scénarios de mode de gestion
Par secteur définir les modes de gestion adaptés parmi les suivants :
- inaction ;
- accompagnement des processus naturels ;
- évolution naturelle surveillée ;
- suppression, déplacement ou relocalisation des biens et activités ;
- lutte active dure ou souple ;

A4) Évaluation des scénarios
Hiérarchisation des scénarios grâce aux analyse coûts/avantages et analyse multicritère

A5) Investigations complémentaires
Milieux naturels, mécanismes d'évolution, modélisation numérique et physique, analyse des enjeux écologiques, estimation des biens par les domaines

+ 1 AN — PHASE B) STRATÉGIE LOCALE

B1) Information, participation et concertation

B2) Formalisation des choix de gestion

B3) Identification des sorties opérationnelles
Plan d'action opérationnel - volet gestion de l'existant de la stratégie
Compléments d'actions - volet connaissance, culture du risque, maîtrise de l'urbanisation, gestion de crise…

B4 – optionnelle) Conversion de la stratégie locale en PAPI ou en stratégie locale inondation

+ 1,5 AN — PHASE C) MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre des sorties opérationnelles : révision du document d'urbanisme, mise en oeuvre d'actions de lutte active, de repli stratégique…

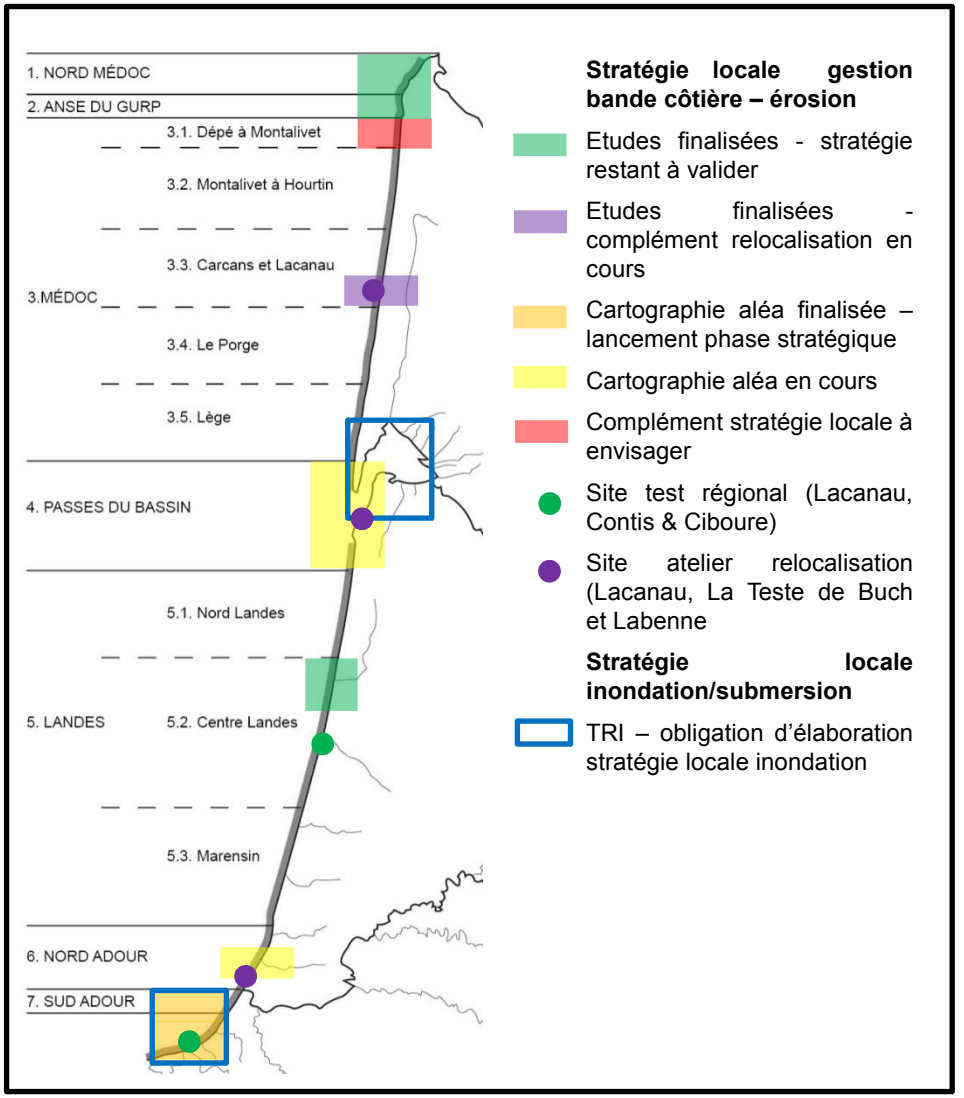

Suppression vs protection : responsabilité du propriétaire ou de la puissance publique ?

Constitution
L'acquisition/dépossession : un préalable à la suppression d'un bien privé par la puissance publique

Acquisition à l'amiable
+ possibilité réduction du cout
- risque d'irréductibles créant des situations insolubles
Expropriation pour Risque Naturel Majeur
+ outil adapté
- non éligible sur la côte sableuse
Préemption / Expropriation « classique »
- coût important, pas de financement public

Aucune obligation de détruire préventivement son bien pour risque naturel
(contrairement à la ruine L.5111-1 CCH)

Suppression

Puissance publique

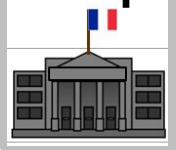

Quel financement public ?

Bien régulièrement établi sur une côte sableuse française

Propriétaire

Vers un ruine des bâtiments ou des ouvrages non autorisés ?

Protection

Loi 1992…
Etat et collectivités peuvent intervenir - mais aucune obligation

Loi 1807
Propriétaire responsable du financement - sous réserve autorisation de la puissance publique

Méthode type

Qualification de l'aléa

Identification
et hiérarchisation
des enjeux locaux

Définition d'objectifs
territoriaux

Elaboration de scénario

Comparaison des
scénarios

CHOIX

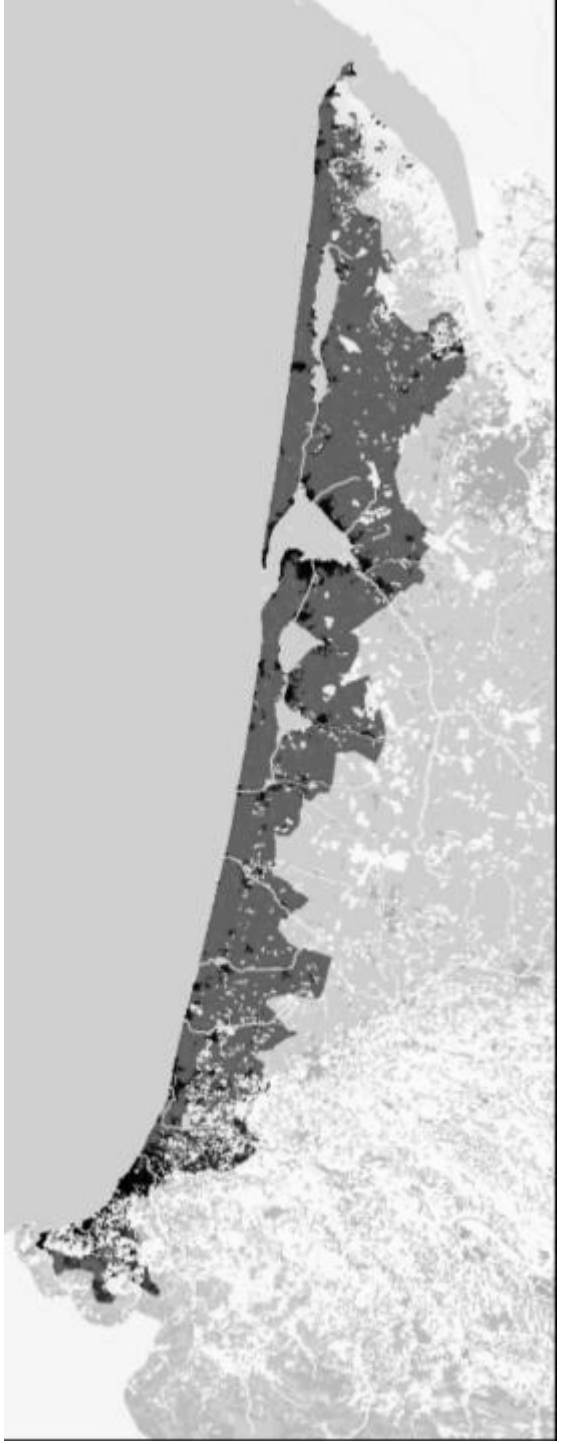

Affinement local de l'aléa

Appréhender un recul du trait de côte qui peut être chronique mais aussi **brutal, intense et imprévisible à court terme tant sur la côte rocheuse que sableuse**

St JEAN DE LUZ

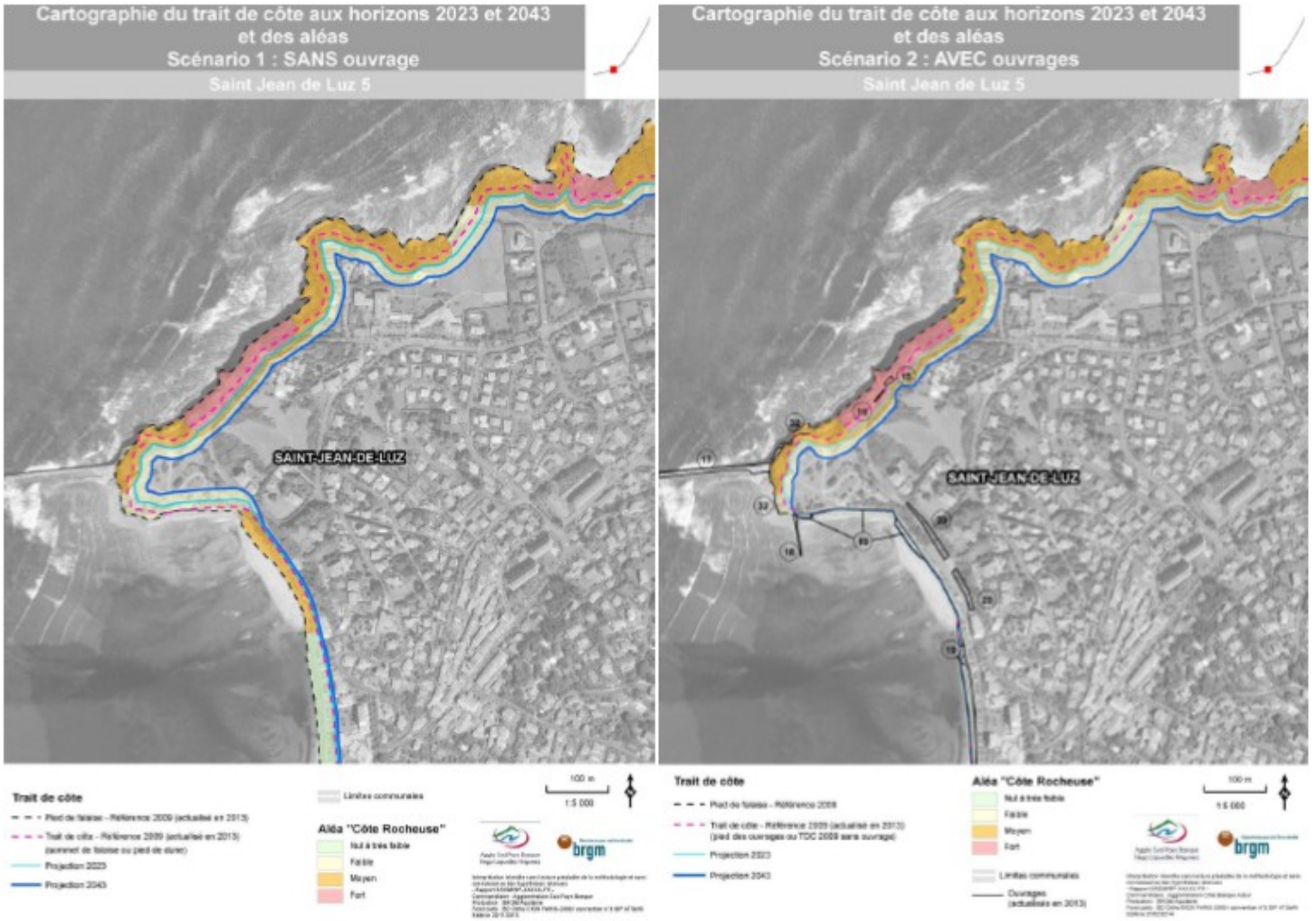

St Jean de Luz – stratégie locale de l'agglomération Sud Pays Basque – cartographie du trait de côte - Rapport BRGM 63588

Méthode type

Qualification de l'aléa

Identification et hiérarchisation des enjeux locaux

Définition d'objectifs territoriaux

Elaboration de scénario

Comparaison des scénarios

CHOIX

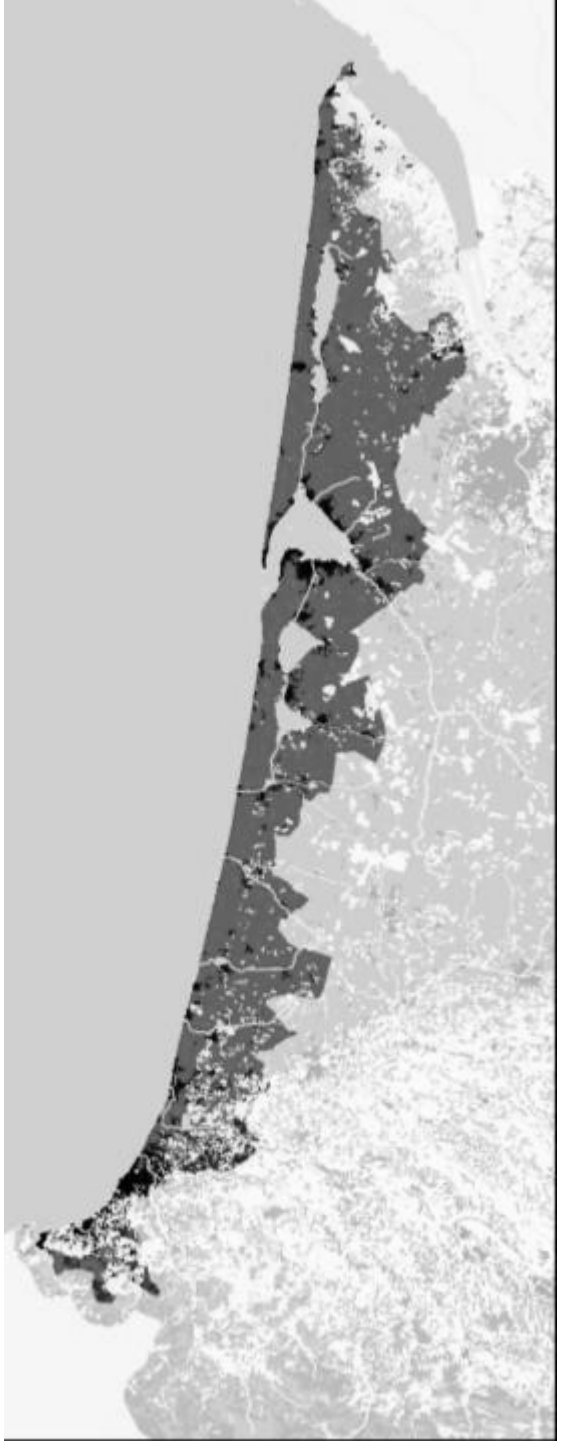

Cartographie du risque

Identifier les enjeux et les évaluer d'un point de vue économique
Croiser aléa et enjeux pour hiérarchiser le niveau de risque

MIMIZAN

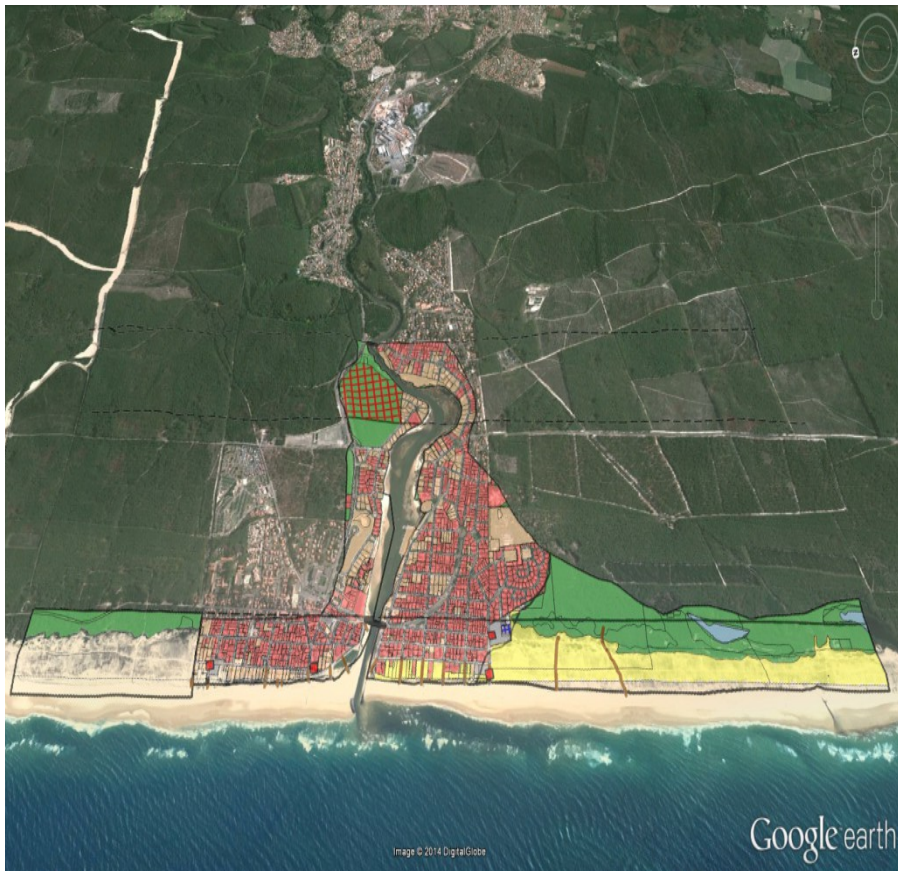

Mimizan– stratégie locale de la CDC Mimizan – cartographie de l'identification des enjeux

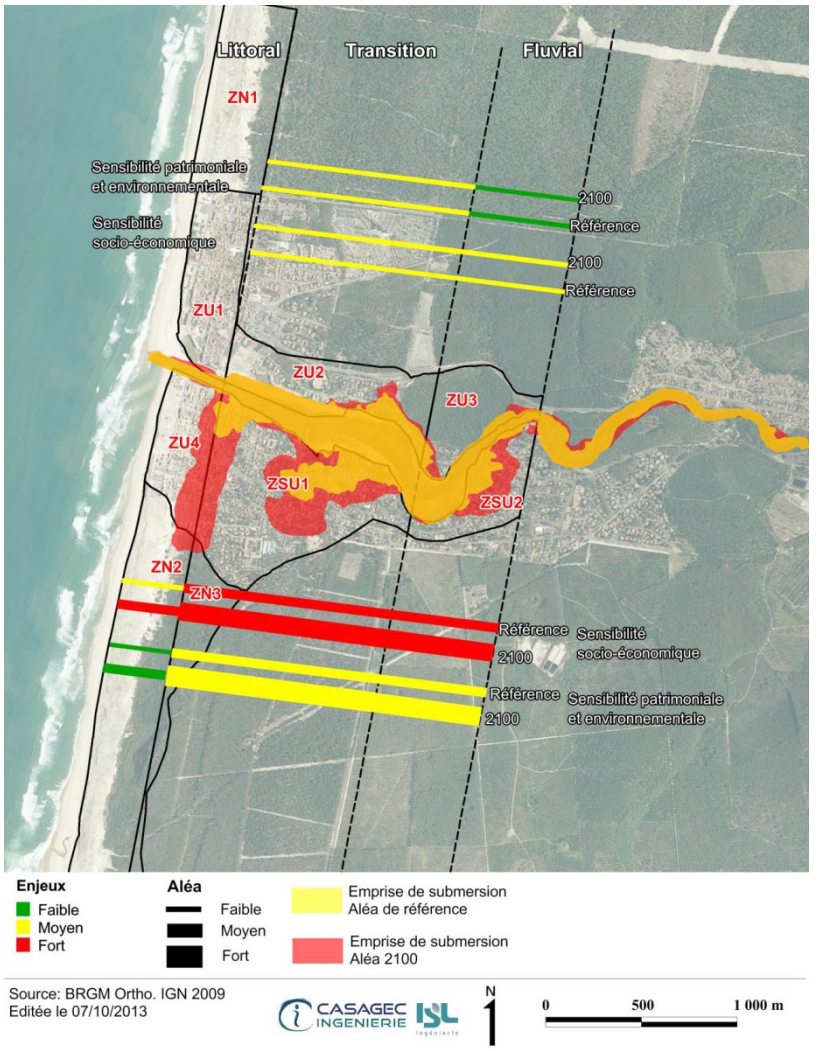

Mimizan– stratégie locale de la CDC Mimizan – cartographie du croisement aléa * enjeux

Des scenarii + évaluation ACA/AMC pour aider à la décision

En présence d'enjeux (bâtiments d'habitation, commerces) que faire : Ne pas agir et attendre une ruine et des dégâts ? Agir en protégeant ou en relocalisant les enjeux ?
Une phase de scénarisation en fonction du type d'enjeux

Une obligation régionale d'étudier l'inaction et le repli stratégique

LACANAU

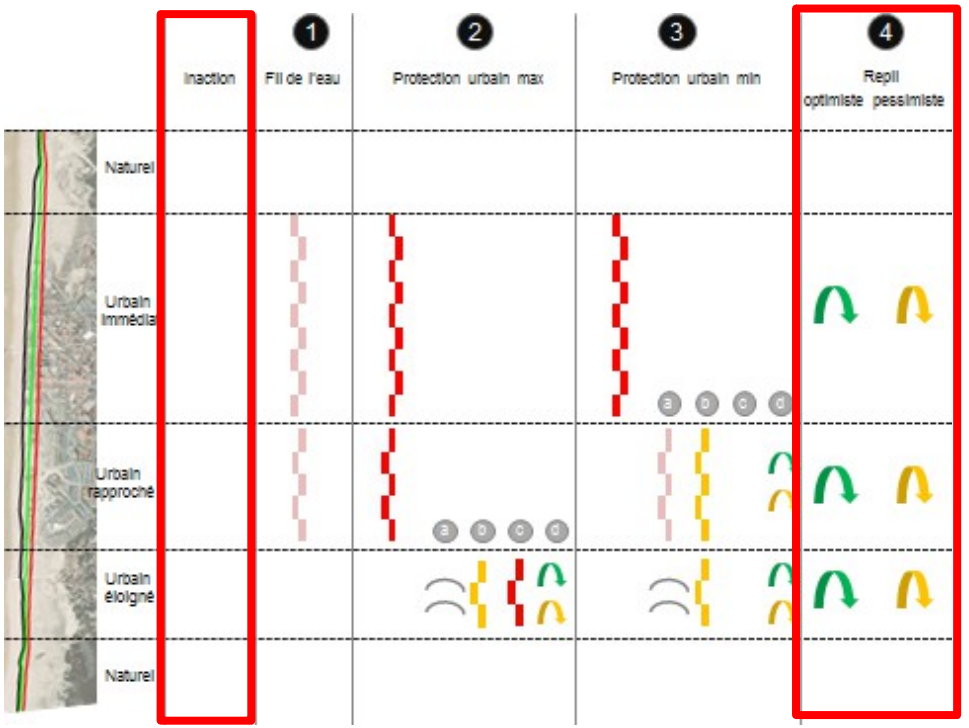

Lacanau – étude de gestion de la bande côtière. Analyse de 5 familles de scénarios et de 12 sous scénarios, Sogreah, 2011

MIMIZAN

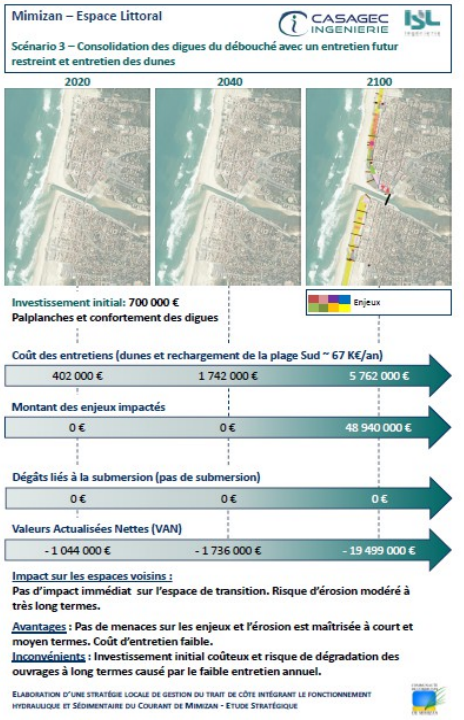

Mimizan – Scénario 3 pour l'espace littoral, ISL Casagec, 2013

Le choix du scénario le « moins défavorable »

Une méthode qui permet de faire émerger des projets cohérents à grande échelle et permet de sortir de la logique :
1 bien menacé = 1 protection
Une intégration du long terme et de l'intérêt général.

LACANAU

Lacanau – étude de gestion de la bande côtière. Analyse de 5 familles de scénarios et de 12 sous scénarios, Sogreah, 2011

Communication – Concertation

Se projeter dans le temps grâce à la prospective
Exploiter l'intelligence collective dans le cadre d'une concertation poussée : comité de concertation

Comité concertation
Elus, partenaires publics et privés et forces motrices du territoire : 27 membres
6 réunions

Vers la mise en œuvre d'un programme d'action de prévention des érosions

Axe 1 | Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Levés bathymétriques, Observatoire photographique, Forum grand public

Axe 2 | Surveillance et prévision
Etude géotechnique devant les océanides

Axe 3 | Alerte et gestion de crise
Révision PCS

Axe 4 | Prévention prise en compte risque érosion dans urbanisme
Révision PPR et PLU

Axe 5 | Réduction vulnérabilité – relocalisation
Premières action d'acquisition de la nue-propriété

Axe 6 | Accompagnement des processus et lutte active souple
Convention ONF pour gestion dune communale
Rechargement massif front de mer

Axe 7 | Lutte active dure
Confortement ouvrage devant front de mer

LITTORAL AQUITAIN

Merci de votre attention

+ d'informations sur : www.littoral-aquitain.fr

Gestion du trait de côte en PC

- Juin 2010 à février 2011 : atelier d'urgence post Xynthia en 17 pour aider les élus à se projeter dans une vision d'avenir et de sortie de crise (services de l'État, CL, experts)
- Atelier littoral régional concomitante aux déconstructions : reprise des conclusions de l'atelier d'urgence et confrontation avec les réglementations – traitement des zones de solidarité
  - Atteinte limite urbanisation
  - Définition zones noires et jaunes
- Mise en place atelier spécifique : quel projet d'aménagement sur les zones noires et jaunes ?
- AMI dans le cadre du CPER PC 2015-2020 « aménagement durable et préservation du patrimoine littoral » – mise en œuvre opérationnelle aide du FNADT aux CL – décision dossiers retenus 1er décembre 2015

Programme de mesures du PAMM

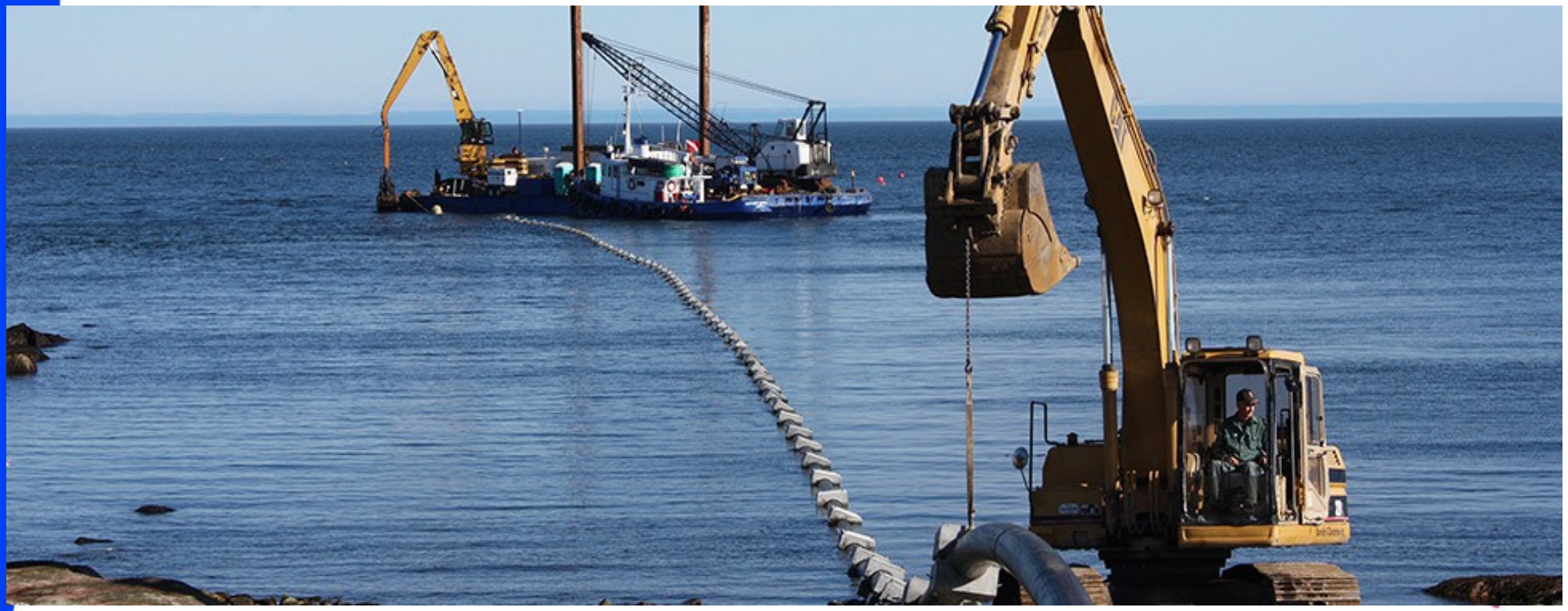

PdM du PAMM

Refonte du PdM :

- Suite à des remarques de la commission européenne, une importante refonte du PdM a été lancée par la DEB :

  - harmonisation des OEO ;

  - nouvelle structuration : 2 tomes avec une forte réduction du volume du document ;

  - nouveau modèle pour les fiches-mesures ;

PdM du PAMM

Refonte du PdM :

- Travail en cours en lien avec les autres DIRM et le ST ;
- DIRM NAMO en charge de l'harmonisation entre les PdM GdG, MC et MEMN ;
- Finalisation décembre 2015

PdM du PAMM

Déclaration environnementale

- Précise comment il a été tenu compte de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que de l'avis des instances et du public ;

- Cette déclaration accompagnera l'arrêté d'approbation du PdM ;

- Validation du PdM prévue 1er trimestre 2016

DSF

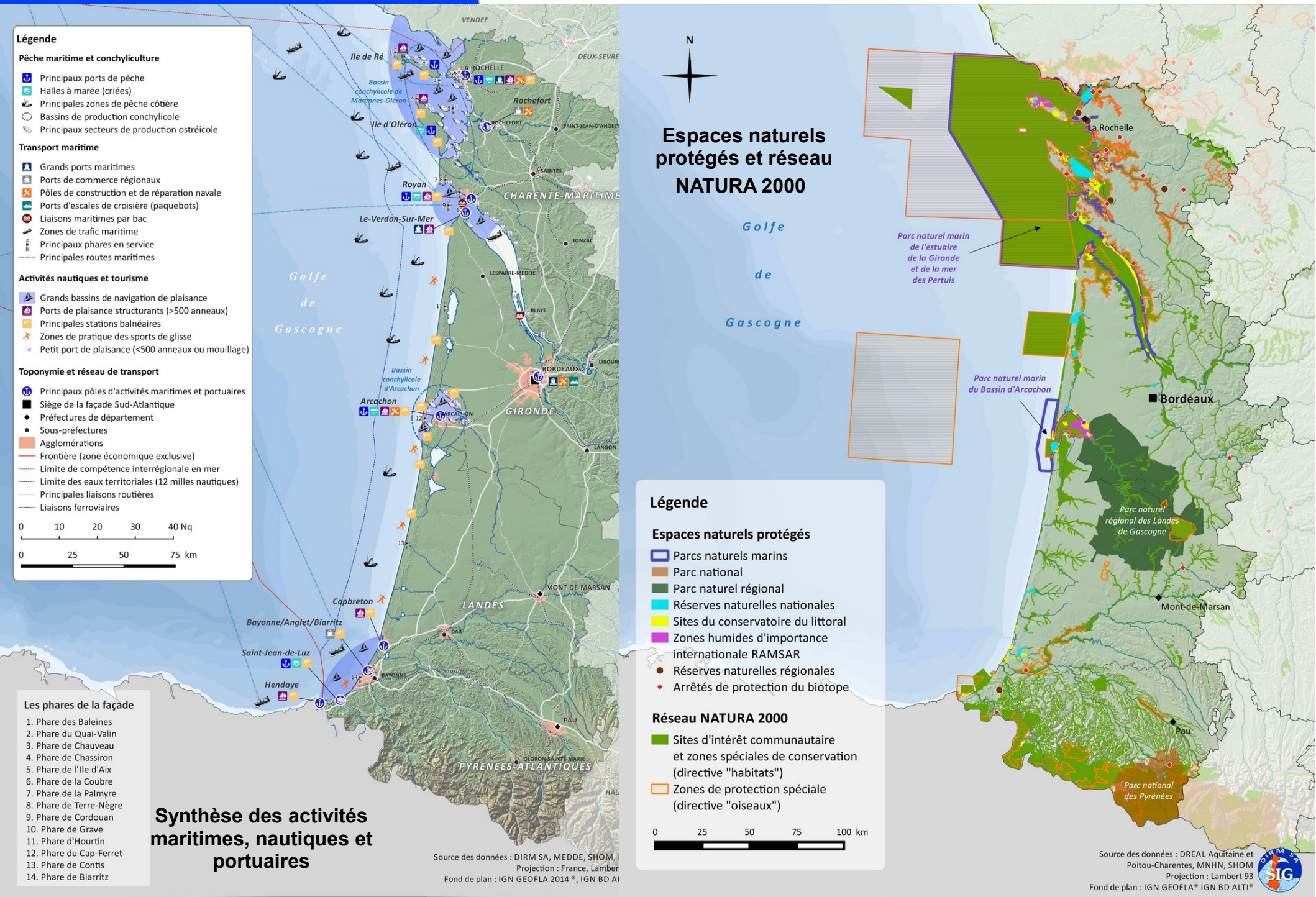
Légende
Pêche maritime et conchyliculture
Principaux ports de pêche
Halles à marée (criées)
Principales zones de pêche côtière
Bassins de production conchylicole
Principaux secteurs de production ostréicole
Transport maritime
Grands ports maritimes
Ports de commerce régionaux
Pôles de construction et de réparation navale
Ports d'escales de croisière (paquebots)
Liaisons maritimes par bac
Zones de trafic maritime
Principaux phares en service
Principales routes maritimes
Activités nautiques et tourisme
Grands bassins de navigation de plaisance
Ports de plaisance structurants (>500 anneaux)
Principales stations balnéaires
Zones de pratique des sports de glisse
Petit port de plaisance (<500 anneaux ou mouillage)
Toponymie et réseau de transport
Principaux pôles d'activités maritimes et portuaires
Siège de la façade Sud-Atlantique
Préfectures de département
Sous-préfectures
Agglomérations
Frontière (zone économique exclusive)
Limite de compétence interrégionale en mer
Limite des eaux territoriales (12 milles nautiques)
Principales liaisons routières
Liaisons ferroviaires
0 10 20 30 40 Nq
0 25 50 75 km
Les phares de la façade
1. Phare des Baleines
2. Phare du Quai-Valin
3. Phare de Chauveau
4. Phare de Chassiron
5. Phare de l'Ile d'Aix
6. Phare de la Coubre
7. Phare de la Palmyre
8. Phare de Terre-Nègre
9. Phare de Cordouan
10. Phare de Grave
11. Phare d'Hourtin
12. Phare du Cap-Ferret
13. Phare de Contis
14. Phare de Biarritz
VENDEE
DEUX-SEVRE
CHARENTE-MARITIME
GIRONDE
LANDES
PYRENEES-ATLANTIQUES
LA ROCHELLE
ROCHEFORT
SAINTES
SAINT-JEAN-D'ANGELY
JONZAC
LESPARRE-MEDOC
BLAYE
LIBOURNE
BORDEAUX
ARCACHON
LANGON
MONT-DE-MARSAN
DAX
BAYONNE
PAU
OLORON-SAINTE-MARIE
Ile de Ré
Bassin conchylicole de Marennes-Oléron
Ile d'Oléron
Rochefort
Royan
Le-Verdon-Sur-Mer
Bassin conchylicole d'Arcachon
Arcachon
Capbreton
Bayonne/Anglet/Biarritz
Saint-Jean-de-Luz
Hendaye
Golfe de Gascogne
Synthèse des activités maritimes, nautiques et portuaires
Source des données : DIRM SA, MEDDE, SHOM,
Projection : France, Lamber
Fond de plan : IGN GEOFLA 2014 ®, IGN BD AL

N
Espaces naturels protégés et réseau NATURA 2000
Golfe de Gascogne
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
Parc naturel régional des Landes de Gascogne
Parc national des Pyrénées
La Rochelle
Bordeaux
Mont-de-Marsan
Pau
Légende
Espaces naturels protégés
Parcs naturels marins
Parc national
Parc naturel régional
Réserves naturelles nationales
Sites du conservatoire du littoral
Zones humides d'importance internationale RAMSAR
Réserves naturelles régionales
Arrêtés de protection du biotope
Réseau NATURA 2000
Sites d'intérêt communautaire et zones spéciales de conservation (directive "habitats")
Zones de protection spéciale (directive "oiseaux")
0 25 50 75 100 km
Source des données : DREAL Aquitaine et Poitou-Charentes, MNHN, SHOM
Projection : Lambert 93
Fond de plan : IGN GEOFLA® IGN BD ALTI®

DSF

- SNML
- DSF
- Méthode d’élaboration de la situation de l’existant
- Débat sur les modalités d’association des acteurs à l’élaboration de ce diagnostic

Stratégie nationale mer et littoral

- **Traite de 6 thèmes :**

1. **Protection milieux, ressources, équilibres bio et éco, et préservation sites, paysage et patrimoine ;**
2. **Prévention risques et gestion trait de côte ;**
3. **Connaissance, recherche et innovation ainsi que éducation et formation aux métiers de la mer ;**
4. **Développement durable activités éco, maritimes et littorales et valorisation ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques ;**
5. Participation de la France à élaboration et mise en œuvre de politiques internationales et européennes intégrées pour protection et valorisation des espaces et activités maritimes ;
6. Gouvernance associée à cette stratégie, moyens , suivi et évaluation.

En gras, les thèmes du DSF

Stratégie nationale mer et littoral

- Élaborée pour 6 ans par le Ministre chargé de la Mer.
- Concertation nationale = conseil national de la mer et des littoraux, concertation locale = conseils maritimes de façade.
- Doit contenir :
  - Un état des lieux des activités maritimes et littorales et des enjeux de préservation de ces espaces (http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_-_Etat_des_lieux_mer_et_littoral_cle76f2cb.pdf) ;
  - Un volet prospectif sur les axes de développement futur de ces activités prenant en compte leur impact sur le milieu.
- Définit des orientations générales qui ont vocation à être déclinées localement.
- Déclinaison locale faite grâce aux documents stratégiques de façade (DSF).

Document stratégique de façade

- DSF élaboré, adopté et mis en œuvre sous l'autorité des préfets coordonnateurs : préfet maritime de l'Atlantique et préfet de la région Aquitaine pour la façade "Sud Atlantique", correspondant aux régions Poitou-Charentes et Aquitaine,
- Pour chaque DSF, création d'une commission administrative de façade (préfets, directeurs établissements publics État en charge d'une politique de recherche, de gestion ou de protection littoral ou milieux marins, chefs de services déconcentrés concernés)
- Arrêté préfectoral conjoint pour **composition**
- Secrétariat commission assuré par la DIRM

Document stratégique de façade

- **3 portées :**
  - **Stratégique :** déclinaison SNML ;
  - **Spatiale et temporelle :** outil mise en œuvre directive-cadre planification de l'espace maritime (PEM) du 23 juillet 2014 ;
  - **Juridique :** opposabilité posée par art L.219-4 du code de l'environnement

    (précision législative en cours) :
    - **Espaces marins :** comptabilité ;
    - **Espaces terrestres :** prise en compte ;
    - **Espaces à cheval sur espaces terrestres et marins :** prise en compte sauf pour

      SMVM
      SRDAM

Document stratégique de façade

- Définit orientations de développement, de protection, de surveillance, de contrôle, d'équipement, d'affectation d'espaces en mer et sur le littoral
  - À l'aide de la SNML en cours de rédaction
  - À l'aide des travaux du Grenelle de la mer et des Assises de la mer
  - À l'aide des documents stratégiques régionaux, départementaux et infra*
- Est formalisé sous forme d'un rapport, de cartes et d'annexes

** pour lesquels la DIRM a effectué un travail de recueil*

Enjeu du DSF

- Faire cohabiter les usages traditionnels de la mer (pêche, conchyliculture, transport, défense) avec des activités plus récentes (EMR, algoculture et aquaculture au large, loisirs et sports, extraction de granulats, rejets de dragage...)
- Tout en respectant les équilibres socio-économiques et environnementaux du milieu marin sur lequel se déploient des outils communautaires complexes (DCSMM, N2000 en mer, DCE...)
- Veiller au contact permanent des acteurs (dont les collectivités) porteurs de politiques, d'activités ou de compétences particulières

Présentation de la méthode

Schéma d'organisation

validé en CAF juillet 2014

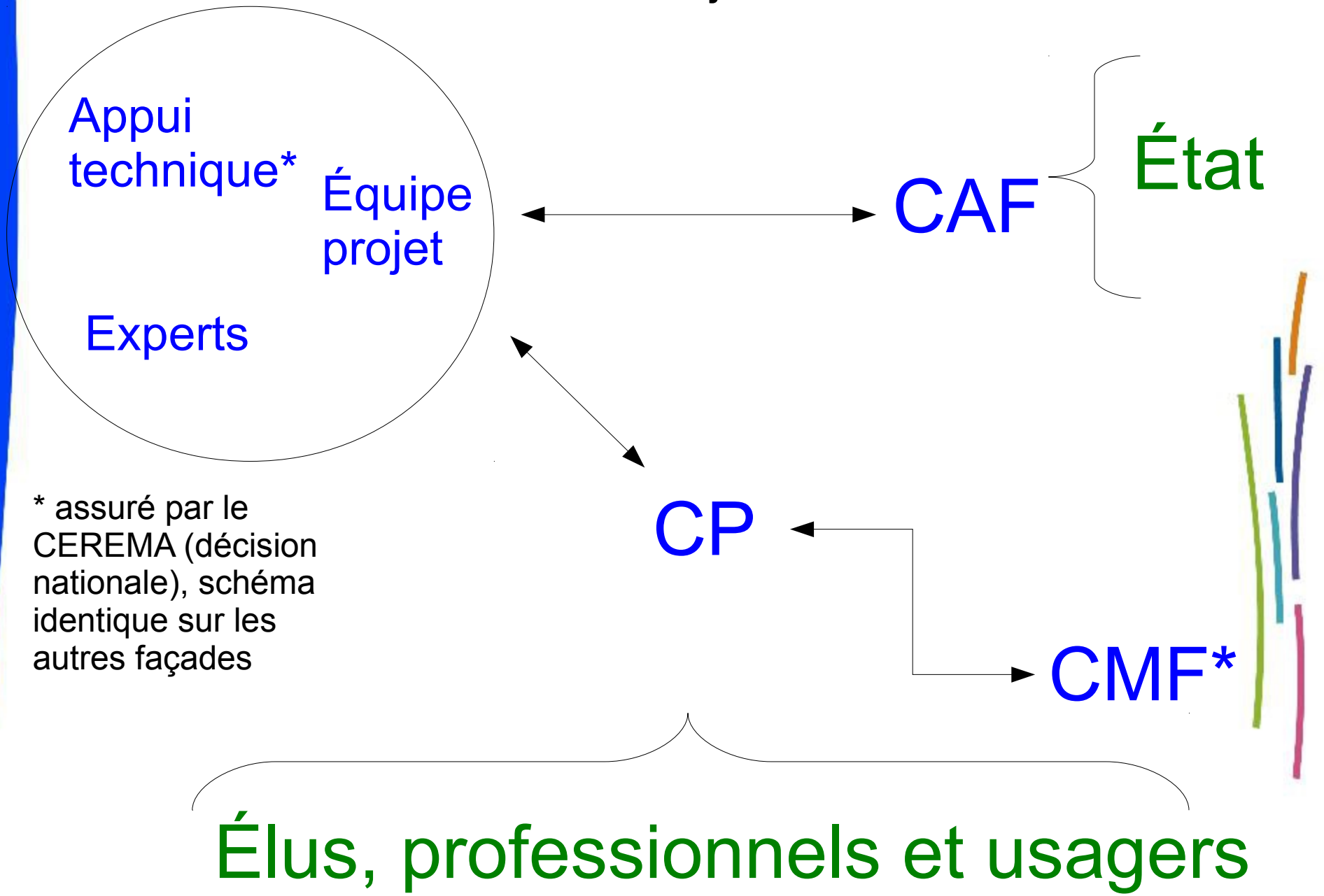

* assuré par le CEREMA (décision nationale), schéma identique sur les autres façades

Élaboration du diagnostic de l'existant du DSF

Lors de la réunion de l'équipe projet du 3 juillet :

- Élaboration des documents suivants :
  - Tableau des 36 items
  - Tableau référents État (préférentiellement membres de la CAF)
- Présentation de la méthode CEREMA / référent

Validation par la Commission Administrative de Façade réunie le 2/10/2015

Référent CEREMA / Etat

- La DterSO du CEREMA assure une assistance technique pour la DIRM
- Rédaction indépendante des chapitres sous forme de fiche (36 items)
- Organisation :

- 3 étapes :

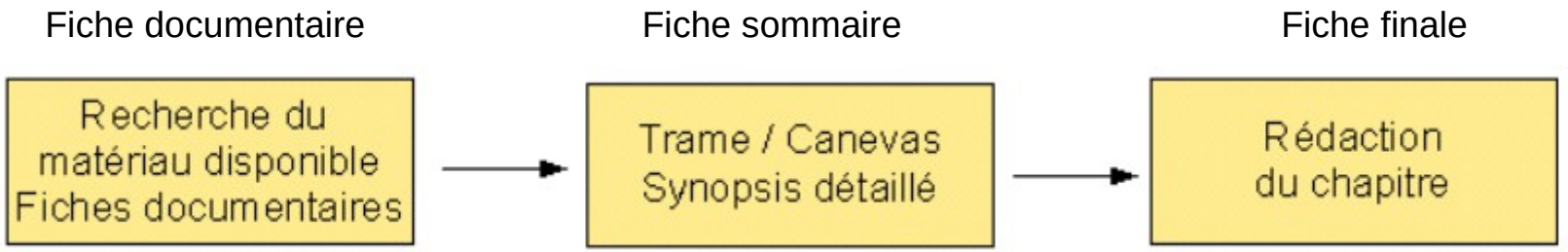

- Validation finale de l'ensemble des fiches par la CAF

Élaboration du diagnostic de l'existant du DSF

Mise en place d'une Charte rédactionnelle

Organisation des échanges / consignes techniques :

- Échanges uniquement entre le référent Cerema et référent CAF (interlocuteur unique)
- Référent CAF responsable de l'association des acteurs secondaires définis dans le tableau
- La pré-validation des fiches par le référent CAF impliquera cette association
- Format d'enregistrement, graphiques, cartes... ;

État d'avancement

Sur les 36 items :

- Échanges entre référents CEREMA / État sur 1/3 des items

Calendrier modifié_

Validation / information	2015						2016
	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv
Méthode de travail	EP			CAF	CP		
Fiche biblio					EP	CAF	CP
Fiche plan détaillé					EP	CAF	CP
Fiche finale							EP

Association des acteurs

Méthode retenue par la DIRM NAMO

- En parallèle aux travaux de la CAF, enquête menée auprès du CMF afin de recueillir leurs éléments de connaissance, leurs diagnostics et leurs attentes
- Projet d'enquête discuté en CP en octobre
- Point de RDV prévu en ateliers

Méthode retenue par la DIRM MEMN

- Le CMF a donné mandat à la CP pour initier les travaux du DSF et pour créer un GT spécifique DSF, instance de travail d'association des acteurs
- Composition du GT équivalente à celle de la CP (représentation équilibrée des collèges), simplicité de convocation, mobilisation par voie électronique privilégiée
- Un GT DSF sera réuni avant fin 2015 (OJ pressenti : sommaire socle du diag de l'existant, fiches biblio...)

Guide Méthodologique

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Guide méthodologique sur la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime

Le 3 août 2015, la ministre a confié aux préfets coordonnateurs de la façade MEMN la mission d'élaborer un guide à l'attention des autorités de l'État sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime.

Le DSF étant également l'outil de mise en œuvre de la directive PEM, il sera établi en tenant compte de ces dispositions à venir.

Guide transmis aux préfets coordonnateurs fin septembre et validation prévue le 1er oct

Présentation CIMER 22 oct

Guide méthodologique sur la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime

Harmonisation des démarches de planification :

- Livrables attendus
- Communication
- Recueil, accès, partage, mise à disposition des données publiques
- Intégration des exigences de rapportage communautaire
- Moyens attribués
- Harmonisation format et volume des 4 DSF
- Prestataire unique de mise en page

Guide planification de l'espace maritime

Modalités de concertation des parties prenantes :

- Associer usagers et les acteurs dès la constitution de l'EDL
- Associer le CMF le plus en amont possible
- Association des collectivités (conseils régionaux en particulier)
- Coopération avec États riverains
- Consultation acteurs préconisée à plusieurs étapes (finalisation EDL, finalisation avant projet de la stratégie, finalisation projet du DSF - EDL et stratégie)
- Participation du public (deux phases : projet EDL, avant projet DSF)

Guide planification de l'espace maritime

Élaboration d'un état des lieux :

- Constitution d'un edl partagé
  - *Effort de sélection et de synthèse*
  - *Attention spécifique articulation PEM et SRADDET (loi Notre)*
- Caractérisation et hiérarchisation des enjeux dans une démarche concertée
  - *Constitution de groupes de travail*
  - *Intégration dimension temporelle*
- Analyse croisée des enjeux (analyse des interactions potentielles)
  - *Prendre en compte les enjeux de défense dans la prospective de planification des autres usages*
  - *Caractériser les problématiques générées par la superposition des enjeux*

LIVRABLES : EDL sur usages et activités – cartographie des enjeux – matrice compatibilité entre usages – matrice d'impact

Guide planification de l'espace maritime

Élaboration du projet stratégique de façade :

- Détermination des orientations stratégiques
  - *Question de la multiplicité des échelles d'approche possibles et de leur imbrication*
- Définition des objectifs opérationnels
- Établissement des principes généraux
- Élaboration d'une planification spatiale des usages et des activités
  - *Liste indicative des activités, usages et intérêts éventuels dans la DCPEM*
  - *Exercice de planification au stade décisionnel et à l'issue d'un exercice de concertation*
- Nécessité des arbitrages, cela suppose
  - *Définition d'objectifs stratégiques traduits en objectifs opérationnels*
  - *Existence d'une gouvernance légitime et opérationnelle*
  - *Identification d'une structure d'arbitrage (la CP du CMF)*

FIN